Quatre-vingt-dixième année. — N° 140. Le Numéro : 20 francs. Dimanche 15 Juin 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

LE « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 15 de 1958 parait ce jour. Prix : 60 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Affaires algériennes.

Décret du 9 juin 1958 portant nomination du secrétaire général pour les affaires algériennes (p. 5614).

Décret n° 58-531 du 13 juin 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de titularisation dans les cadres des fonctionnaires de l'Etat des agents contractuels recrutés au titre du décret n° 56-273 du 17 mars 1956 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès à la fonction publique des citoyens français musulmans d'Algérie (p. 5615).

MINISTERES D'ETAT

Décret n° 58-532 du 14 juin 1958 relatif aux attributions d'un ministre d'Etat (p. 5615).

Arrêté portant délégation de signature (p. 5616).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté portant nominations au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice (p. 5616).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêtés portant nominations, attribution de fonctions et réintégrations (administration centrale et services extérieurs) (p. 5616).

(1 f.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret et *arrêtés* portant délégations de signature (p. 5616).

Arrêtés du 24 avril 1958 portant attribution de la médaille d'or et de la médaille d'honneur départementale et communale (p. 5616).

Arrêté du 27 mai 1958 approuvant le budget autonome primitif de la fondation Singer-Polignac pour 1958 (p. 5617).

Arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur de la police française (p. 5616).

Arrêté portant suspension de fonctions (administrateurs des services civils d'Algérie) (p. 5617).

MINISTERE DES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée (p. 5617).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 5617).

Décrets du 12 juin 1958 portant attribution de commandement, promotions, nominations, réintégration et affectation (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 5617).

Arrêtés des 14 et 15 avril 1958 portant attribution de la médaille de la gendarmerie nationale (p. 5617).

Décision portant nomination de membres du comité consultatif de santé des armées pour l'année 1958 (rectificatif) (p. 5624).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur (année 1958) (armée de mer, personnels officiers et sous-officiers n'appartenant plus à l'armée active) (p. 5617).

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté et *décrets* portant délégations de signature (p. 5621).

Arrêtés des 22 avril et 23 mai 1958 portant ouverture de crédits (p. 5625).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets portant nominations dans l'ordre des Palmes académiques et modifiant les dispositions d'un précédent décret (p. 5625).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 5626).

Arrêtés du 30 décembre 1957 modifiant et complétant les dispositions de précédents arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports et rectificatifs (p. 5625).

Arrêté du 30 mai 1958 portant création de collèges techniques à Meaux et à Melun (Seine-et-Marne) (p. 5626).

Arrêté du 30 mai 1958 portant transfert d'un centre d'apprentissage (p. 5626).

Arrêté conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 5626).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Arrêtés du 7 mai 1958 portant affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme de locaux dépendant d'un immeuble situé à Foix et d'un ensemble immobilier situé à Saint-Girons (Ariège) (p. 5626).

Arrêté du 31 mai 1958 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'aéroport de Paris (p. 5626).

Arrêté du 13 juin 1958 portant ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de la marine marchande (p. 5626).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 5626).

Arrêtés portant affectations (administration centrale et mines) (p. 5626).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 58-352 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de la caisse nationale de crédit agricole (rectificatif) (p. 5627).

Décret n° 58-353 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'office national interprofessionnel des céréales (rectificatif) (p. 5627).

Arrêté portant promotion (génie rural) (p. 5627).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêtés portant mise en position « sous les drapeaux », admissions à la retraite, acceptation de démissions et reclassement:

Administration générale (p. 5627).

Elevage et industries animales (p. 5627).

Enseignement et jeunesse (p. 5627).

Postes et télécommunications (p. 5627).

Travaux météorologiques (p. 5627).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 31 mai 1958 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 5627).

Arrêté du 9 juin 1958 fixant la date des épreuves du concours pour l'emploi d'inspecteur stagiaire du travail et de la main-d'œuvre (p. 5628).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission nationale des accidents du travail (p. 5628).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 27, 30 mai et 7 juin 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 5628).

Arrêtés portant nominations et attribution de fonctions (hôpitaux psychiatriques et services antituberculeux) (p. 5628).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décrets portant délégations de signature (p. 5628).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 5628).

Arrêté et *décrets* portant délégations de signature (p. 5629).

Décrets des 28, 30 avril et 27 mai 1958 portant nominations dans l'ordre du Mérite combattant (p. 5628).

MINISTERE DU SAHARA

Arrêté portant nominations au cabinet du ministre (p. 5630).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Dépôt de rapports (art. 29 du règlement). — Convocations de commissions (p. 5630).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Addilif à l'horaire des commissions (p. 5631).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances.

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 5632).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emplois de professeur au Conservatoire national d'art dramatique (p. 5631).

Annonces (p. 5638).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

AFFAIRES ALGERIENNES

Décret du 9 juin 1958 portant nomination du secrétaire général pour les affaires algériennes.

Le Président de la République,

Vu le décret n° 58-523 du 9 juin 1958 relatif aux services de la présidence du conseil;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. René Brouillet, ministre plénipotentiaire de 1re classe, est nommé secrétaire général pour les affaires algériennes.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

C. DE GAULLE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

MICHEL DEBRÉ.

Décret n° 58-531 du 13 juin 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de titularisation dans les cadres de fonctionnaires de l'Etat des agents contractuels recrutés au titre du décret n° 56-273 du 17 mars 1956 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès à la fonction publique des citoyens français musulmans d'Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret n° 56-273 du 17 mars 1956 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès à la fonction publique des citoyens français musulmans d'Algérie pris en application de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956, et notamment son article 2, dernier alinéa;

Vu l'arrêté du ministre de l'Algérie du 19 avril 1956 portant création d'une commission consultative pour l'application du décret n° 56-273 du 17 mars 1956;

Vu l'arrêté du ministre de l'Algérie du 4 mai 1956 modifié tendant à préciser les conditions de nomination des agents contractuels français musulmans dans les emplois des fonctionnaires titulaires des services de l'Algérie, des services de l'Etat fonctionnant en Algérie et des établissements publics de l'Algérie;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Nonobstant toutes dispositions contraires des statuts particuliers, la titularisation dans les cadres de fonctionnaires de l'Etat des agents contractuels recrutés au titre du décret n° 56-273 du 17 mars 1956 susvisé a lieu dans les conditions fixées aux articles suivants.

Art. 2. — La titularisation des intéressés est subordonnée à l'accomplissement d'un stage d'une durée égale à celle prévue par le statut de l'emploi dans lequel ils sont nommés à titre contractuel.

La durée de ce stage est fixée à un an et demi pour les agents nommés dans des emplois d'administrateurs civils.

Le point de départ du stage est fixé à la date d'entrée en fonctions dans l'emploi d'agent contractuel.

Art. 3. — La titularisation est prononcée par l'autorité ayant pouvoir de nomination dans le corps considéré, soit au vu des résultats obtenus à l'examen de fin de stage, lorsque le statut particulier de l'emploi occupé prévoit un tel examen, soit au vu des notes obtenues à l'expiration de la période prévue à l'article précédent.

Dans tous les cas, la commission consultative créée par l'arrêté susvisé du 19 avril 1956 est appelée à émettre son avis sur le cas des agents parvenus en fin de stage.

Elle propose soit la titularisation des intéressés, soit la prorogation de leur stage, soit leur licenciement.

A l'expiration de la période supplémentaire de stage, d'une durée au plus égale à celle déjà effectuée, elle se prononce soit pour la titularisation, soit pour le licenciement des agents en cause.

Art. 4. — Pour l'examen des cas visés à l'article précédent, la commission mentionnée ci-dessus est complétée par un représentant du personnel à la commission administrative paritaire du corps intéressé, désigné par le ministre dont relève ce corps, qui siège avec voix délibérative.

Elle entend en outre, également avec voix délibérative, un représentant du ministère dans les cadres duquel l'agent contractuel est candidat à la titularisation.

Art. 5. — Les titularisations dans chaque corps sont prononcées à l'échelon ou à la classe résultant des dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires recrutés par la voie du concours normal.

Lorsque le statut particulier prévoit des modalités de titularisation plus avantageuses pour des agents recrutés par une autre voie, il est fait application de ces modalités aux personnels visés par le présent décret remplissant les conditions fixées pour bénéficier de ce mode de recrutement.

II. — Les intéressés bénéficient, indépendamment des bonifications et majorations d'ancienneté auxquelles ils peuvent prétendre, en vertu de la législation sur les rappels et majorations pour services militaires, d'une bonification spéciale calculée dans les conditions définies ci-après:

Pour les candidats nommés à un emploi auquel prépare l'école nationale d'administration: moitié du temps écoulé entre la date à laquelle ils ont l'âge de trente ans et celle à laquelle prend effet leur nomination à cet emploi.

Pour les candidats nommés dans un autre emploi de la catégorie A: moitié du temps écoulé entre la date à laquelle ils ont atteint l'âge de vingt-sept ans et celle à laquelle prend effet leur nomination à cet emploi.

Pour les candidats nommés dans un emploi de la catégorie B: moitié du temps écoulé entre la date à laquelle ils ont atteint l'âge de vingt-cinq ans et celle à laquelle prend effet leur nomination à cet emploi.

Pour les candidats nommés dans un emploi des catégories C et D: moitié du temps écoulé entre la date à laquelle ils ont atteint l'âge de vingt-trois ans et celle à laquelle prend effet leur nomination à cet emploi.

III. — L'attribution de la bonification spéciale prévue au paragraphe II ci-dessus ne peut avoir pour effet d'entraîner la titularisation des intéressés à un échelon ou une classe comportant un indice de traitement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans l'emploi dans lequel ils ont été recrutés en qualité d'agent contractuel en application des dispositions du décret du 17 mars 1956.

IV. — Les agents titularisés en exécution des dispositions qui précèdent bénéficieront éventuellement d'une indemnité compensatrice calculée de façon à assurer aux intéressés, au titre du traitement, de l'indemnité résidentielle de cherté de vie allouée aux personnels rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord, de l'indemnité de résidence en Algérie, de la majoration nord-africaine de 33 p. 100 et de l'indemnité spéciale dégressive, une rémunération correspondant à celle qu'ils auraient perçue s'ils avaient conservé le bénéfice de l'indice de traitement afférent à l'échelon ou à la classe auxquels ils ont été nommés en qualité d'agent contractuel.

Art. 6. — La bonification spéciale prévue à l'article 5 (§ II) ci-dessus est assimilée à une durée équivalente de services civils effectifs pour les avancements de grade ou de classe.

Toutefois, les bénéficiaires du présent décret ne pourront faire l'objet, ultérieurement à leur titularisation, d'une promotion de grade ou de classe avant d'avoir accompli deux années de services effectifs dans le grade ou la classe dans lesquels ils ont été titularisés.

Les agents titularisés comme administrateurs civils ne peuvent prétendre au bénéfice de rappel forfaitaire d'ancienneté prévu par le décret n° 56-1253 du 11 décembre 1956 relatif à la situation de certains fonctionnaires des corps recrutés par l'école nationale d'administration.

Art. 7. — Les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 13 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

ANTOINE PINAY.

MINISTERES D'ETAT

Décret n° 58-532 du 14 juin 1958 relatif aux attributions d'un ministre d'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Par délégation du président du conseil des ministres, M. Guy Mollet, ministre d'Etat, est chargé des attributions conférées au président du conseil par l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 et par la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

Il préside notamment le conseil supérieur de la fonction publique ainsi que le conseil supérieur de la réforme administrative.

A cet effet, il dispose des services de la direction de la fonction publique à la présidence du conseil.

Art. 2. — Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat,

GUY MOLLET.

Délégation de signature.

Le ministre d'Etat,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite des attributions dévolues au président du conseil par l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 et par la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 susvisées et exercées par le ministre d'Etat par délégation du président du conseil, M. Pierre Chatenet, directeur de la fonction publique, est autorisé à signer, au nom du ministre d'Etat, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

GUY MOLLET

MINISTERE DE LA JUSTICE

Cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 4 juin 1958 portant nomination au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice:

Chef de cabinet.

M. Laurent Chazal, sous-préfet hors classe.

Chargé de mission.

M. Yves Rocca, magistrat.

Attaché.

M. Michel Sans, diplômé de l'école des sciences politiques.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Pouzalgues, contrôleur du travail et de la main-d'œuvre

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er juin 1958, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1958.

MICHEL DEBRÉ.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 5 mai 1958, M. Bermondy (Jacques), secrétaire adjoint de 1re classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à l'ambassade de France à Oslo

Par arrêtés du 6 mai 1958:

M. Sekulowicz (Louis), agent supérieur hors classe, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe à la légation de France à Colombo.

M. Thiebault (Jean), secrétaire des affaires étrangères, 6e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 10 mai 1958, M. Geara (Georges), secrétaire d'Orient, 7e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Sao Paulo.

Par arrêté du 17 mai 1958, M. Laporte (Robert), chancelier de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à l'ambassade de France à la Havane.

Par arrêtés du 19 mai 1958:

Mlle Trannoy (Nicole), secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 5e échelon, a été chargée des fonctions de vice-consul archiviste à la délégation permanente de la France auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève.

Mlle Bonet (Juliette), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été nommée en mission à l'administration centrale.

M. Berthault (Henry), chancelier de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. de La Porte (Guy), secrétaire des affaires étrangères, 7e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Lalouette (René), secrétaire des affaires étrangères, 7e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Wolf (Antoine), chancelier de 2e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 20 mai 1958, M. Belloir (Jean), agent supérieur de 1re classe, 1e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

Par arrêté du 23 mai 1958, M. Willoquet (Raymond), chancelier adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste au consulat général de France à Agadir.

Par arrêté du 24 mai 1958, M. Gelis (Aimé), chiffreur de 1re classe, a été réintégré dans les cadres à compter du 24 mai 1958 et nommé à la même date à l'administration centrale.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 24 avril 1958 portant attribution de la médaille d'or et de la médaille d'honneur départementale et communale.

Arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur de la police française.

Ces textes sont publiés au n° 15 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Délégations de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, modifié par les décrets n° 53-635 du 25 juillet 1953 et n° 55-173 du 3 février 1955;

Vu l'arrêté du 7 juin 1958 portant nomination de M. Sicard en qualité de directeur adjoint du cabinet;

Vu l'arrêté du 3 juin 1958 portant délégation de signature à M. Severie, directeur du cabinet du ministre,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Severie, directeur du cabinet, délégation permanente et générale est donnée à M. Roger Sicard, directeur adjoint du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1958.

ÉMILE PELLETIER.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, modifié par les décrets n° 53-635 du 25 juillet 1953 et n° 55-173 du 3 février 1955;

Vu l'arrêté du 7 juin 1958 portant nomination de M. Morice en qualité de chef de cabinet du ministre;

Vu l'arrêté du 3 juin 1958 portant délégation de signature à M. Severie, directeur du cabinet du ministre,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Severie, directeur du cabinet, M. Raymond Morice, chef de cabinet du ministre, a délégation générale pour signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1958.

ÉMILE PELLETIER.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, modifié par les décrets n° 53-635 du 25 juillet 1953 et n° 55-173 du 3 février 1955,

Décrète:

Art. 1er. — M. Ravail (Jacques), préfet hors cadres, adjoint au secrétaire général du ministère de l'intérieur, est habilité à signer, au nom du ministre de l'intérieur, dans le cadre des attributions qui lui ont été conflées par le ministre, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

ÉMILE PELLETIER.

Budget autonome primitif de la fondation Singer-Polignac pour 1958.

Par arrêté interministériel (intérieur - finances) en date du 27 mai 1958, le budget primitif de la fondation Singer-Polignac pour l'exercice 1958 a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme globale de 54.110.000 F.

Administrateurs des services civils d'Algérie.

Par arrêté du 12 mai 1958, M. Paul Poudade, administrateur des services civils d'Algérie de 2e classe, 5e échelon, a été suspendu de ses fonctions à compter du 15 mai 1958.

Pendant la durée de suspension de ses fonctions, M. Poudade percevra la moitié de son traitement d'activité.

MINISTERE DES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Arrêtés des 14 et 15 avril 1958 portant attribution de la médaille de la gendarmerie nationale.

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur (année 1958) (armée de mer, personnels officiers et sous-officiers n'appartenant plus à l'armée active).

Ces textes sont publiés au n° 15 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 12 juin 1958 portant désignation d'un officier supérieur comme commandant de la 3e brigade d'Afrique occidentale française.

Par décret en date du 12 juin 1958, M. le colonel Charles (Claude), de l'infanterie coloniale, est désigné comme commandant de la 3e brigade d'Afrique occidentale française, à compter du 10 juin 1958.

Décret du 12 juin 1958 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre.

Par décret en date du 12 juin 1958, M. le colonel d'infanterie Busquet de Caumont (Pierre-Robert-Marie-Joseph-Isambart) est nommé commandant du groupe de subdivisions de Nantes.

Décrets du 12 juin 1958 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 12 juin 1958, sont nommés au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang aux dates mentionnées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

A. — MM. les aspirants:

More (Jacques-René), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Oury (Paul-Henry-Robert), groupe de subdivisions de Nancy.
Touret (Paul-Henri-Yvons), groupe de subdivisions de Versailles.
Tetin (Jean-Raoul-Hilaire), corps d'armée d'Alger.
Hutter (Charles-Claude), groupe de subdivisions de Lyon.
Lile (André-Guillaume-Fernand), groupe de subdivisions de Toulouse.
Boucher (Jacques), groupe de subdivisions de Chambéry.
Breluru (Francisque-Maurice), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Fondacci (Lucien-Réparato), subdivision autonome de la Seine.
Béranger (Guy-Baptistin-Henri), troupes françaises du Maroc.
De Fontaine des Logères (Joseph-Léon-Paul-Régis-Marc), troupes françaises du Maroc.
Paillier (Guy-Jean-Justin), subdivision autonome de la Seine.
Chambard (Guy-Michel-Clément), corps d'armée d'Alger.
Prat (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Marchant (Jacques-Paul-Jean), subdivision autonome de la Seine.
Chevalier (Jean-Marie-Emile), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Steffen (Julien-Alexandre), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Chadeyras (Michel-Julien), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Pergola (André-Jules-Eugène), subdivision autonome de la Corse.
Com (Georges-Marius), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Ogier (Hubert-André), groupe de subdivisions de Grenoble.
Rameaux (Jean-Francis-Auguste), corps d'armée d'Alger.
Deloche de Noyelle (Francis), troupes françaises du Maroc.
Beaufochet (Antoine), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand
Cluseau (Raymond-Félix), corps d'armée d'Alger.
Vuillet (Paul-Auguste-Charles-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
Gallouet (Louis-Joseph-Alexandre), groupe de subdivisions de Chartres.
Rostoucher (Antoine-Jean-Pierre-Marie), subdivision autonome de la Moselle.
Meyer (Raymond-Emile-Charles), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Pissot (Marcel-Charles), groupe de subdivisions de Chambéry.
Delemer (Maurice-Bernard-Victor), subdivision autonome du Nord.
Terrière (Claude-Charles), groupe de subdivisions de Versailles.
Kleiber (Morand-Joseph), état-major, 8e région militaire.
Rémy (Roger-Lucien), troupes françaises du Maroc.
Theron (Robert-Gaston), groupe de subdivisions de Besançon.
Carpentier (Marcel-Léon-René), subdivision autonome de l'Aisne.
Blondel (Claude-Maxime-René), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

B. — Les sous-officiers:

Piton (René-Pol), groupe de subdivisions de Perpignan, classe 1937, Bar-le-Duc, 475, E. V.
Miniatis (Michel), corps d'armée d'Alger, classe 1934, Oran, 1678, E. V.
Alavoine (Marcel-Arnold), subdivision autonome de la Seine, classe 1932, Versailles, 5082, E. V.

Antoni (Marius-Brandice), forces françaises en Allemagne, classe 1940, Marseille, 247, E. V.
Garnier-Carronnier (Roger-Maurice-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux, classe 1938, Lyon, 2776, E. V.
Pisani (Georges-Auguste), troupes françaises du Maroc, classe 1938, Bône, F. 1051, E. V.
Guyot (Jean-Henri-François), subdivision autonome de la Moselle, classe 1935, Nancy, 35-521-413, E. V.
Marti (François), groupe de subdivisions de Perpignan, classe 1939, Perpignan, 39-681834, E. V.
Jaume (Paul-Germain), troupes françaises du Maroc, classe 1937, Seine, 1308.
Pellegrin (René-Jean), subdivision autonome de la Seine, classe 1941, Toulon, 453, E. V.
Jessus (Raymond-Pierre), subdivision autonome de la Seine, classe 1934, Amiens, 3324, E. V.
Minary (Léon-Joseph), groupe de subdivisions de Besançon, classe 1940, Besançon, 3893, E. V. D. A.
Prieto (Joseph), subdivision autonome de la Moselle, classe 1936, Oran, A. 3278/35, E. V.
Scheubel (Maurice-Eugène), corps d'armée de Constantine, classe 1943, Strasbourg, 4441, E. V.
Bilz (Fernand), corps d'armée de Constantine, classe 1949, Nancy, 483, E. V. D. A.
Perera (Lucien-Adrien), subdivision autonome de la Moselle, classe 1943, Strasbourg, 57-1351, E. V.
Neufang (Gustave-Charles), subdivision autonome de la Moselle, classe 1937, Strasbourg, 572-535, E. V.
Boumehdi Kélrouci, corps d'armée d'Oran, classe 1936, Oran, 01165, E. V.
Junquet (Pierre-Joseph-Marie-Paul), groupe de subdivisions d'Amiens, classe 1940, Nancy, 2277, E. V. D. G.
Pellegrin (Guy-Jean), groupe de subdivisions de Lyon, classe 1943, Lyon, 5275.
Jourquin (Bernard-Aimable-Georges), groupe de subdivisions de Chambéry, classe 1943, Casablanca 1578, E. V. D. G.
Seren (Marcel), groupe de subdivisions de Nice, classe 1949, Marseille 2984.
Crickx (Guy-Pierre-Auguste), subdivision autonome de la Seine, classe 1933, Paris 75-6657.
Boukaert (Louis-Jules-Liévin), subdivision autonome du Nord, classe 1947, Lille 1355, E. V.
Conte (Pierre-Jean-Jacques-Henri), subdivision autonome de la Seine, classe 1943, Paris 24-7724, E. V.
Pierre (Christian-René-Richard), subdivision autonome de la Seine, classe 1944, Toulouse 316.669-75, E. V.
Ballif (Dominique-Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine, classe 1947, Paris 51.13889-75.
Deffaugt (Roger-Jean-André), groupe de subdivisions de Chambéry, classe 1947, Lyon 15736.
Deluermoz (Roger-Jean), groupe de subdivisions de Chambéry, classe 1949, Paris 36943.
Moors (Charles-Louis-Jean), groupe de subdivisions de Limoges, classe 1941, Poitiers 41.169/L, E. V. D. G.
Castaing (Jacques-Jean-Baptiste), corps d'armée d'Alger, classe 1942, Poitiers 42-6965
Giraudeau (Louis-Maurice), groupe de subdivisions de Tours, classe 1947, Poitiers 21.666, E. V. D. G.
Ajaccio (Jacques-Emile-Jean), subdivision autonome de la Seine, classe 1948, Ajaccio 925.
Veyssière (Gabriel-Maurice-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Bordeaux, classe 1938, Poitiers 241.337, E. V. D. A.
Le Calvez (Paul-Marie-Marcel), groupe de subdivisions de Marseille, classe 1943, Marseille 84-10364.
Bibet (Marcel-Jules-André), groupe Antilles-Guyane, classe 1944, Montpellier 31.00.516.
Holbein (Raymond-Gérard-Célestin), groupe de subdivisions de Strasbourg, classe 1944, Strasbourg 68-2762.
Cheron (Christian-Jules-Adolphe), groupe de subdivisions d'Orléans, classe 1938, Paris 3518.
Lehoux (Michel-Louis), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne, classe 1949, Rennes 35-292, E. V. D. A.
Blanc du Collet (Jean-Auguste-Eloi-Pierre), groupe de subdivisions de Nantes, classe 1947, Marseille 6321, E. V. D. G.
Jacquemin (Bernard), subdivision autonome de la Seine, classe 1940, Bar-le-Duc 551.799/75.

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

A. — MM. les aspirants:

Lapisardi (Alexandre-René), groupe de subdivisions de Chambéry.
Rivière (Georges-Philippe), corps d'armée d'Alger.
Touller (Georges-Jean-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
Sentis (Henri-Laurent-René), groupe de subdivisions de Marseille.
Perier (Jacques-Valentin-Yves-Donatien), groupe de subdivisions de Tours.
Riboulet (Jacques-Louis-Jules), groupe de subdivisions de Limoges.

B. — Les sous-officiers:

Klein (Pierre-Henri-Gaston), subdivision autonome de la Moselle, classe 1940, Strasbourg S. A. 8, E. V.
Gouraud (Auguste-Thérensien-Charles-Louis), groupe de subdivisions de Rennes, classe 1941, Rennes 13634, E. V.
Binet (Roger-Robert-Georges), groupe de subdivisions de Nice, classe 1935, Besançon 35-251203, E. V. D. A.
Moysan (Jean-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Rennes, classe 1941, Rennes 41-2022807, E. V.
Coupat (Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux, classe 1937, Grenoble L. M. 9, E. V.
Py (Antoine-Julien), groupe de subdivisions de Nice, classe 1936, Thionville 1690, E. V. D. A.
Thierry (Roger-Jean), subdivision autonome de la Seine, classe 1941, Constantine 705, E. V.
Schwab (Roger-Bernard), subdivision autonome de la Seine, classe 1942, 1re région militaire 41630, E. V.
Tognazzi (Mario), troupes françaises du Maroc, classe 1934, Paris 1909.
Morelle (Savinien), subdivision autonome du Nord, classe 1940, Douai 328, E. V.
Marthe (Armand-Georges), groupe de subdivisions de Besançon, classe 1936, Besançon 1167, E. V
Le Gall (Louis-Jean-René), Afrique occidentale française, classe 1943, Rennes 413, E. V. D. G.
Martyn (Alain-Jacques-Paul-Alfred), subdivision autonome de la Seine, classe 1940, Bordeaux 4276, E. V.
Camus (René-Fernand-Charles), subdivision autonome de la Seine, classe 1935, Versailles 3672, E. V.
Mortureux (Daniel-Henri-Louis), subdivision autonome de la Seine, classe 1944, Paris 38956, E. V. D. G.
Schwaab (Dominique-Michel-Marie), troupes françaises du Maroc, classe 1945, Paris L. M. 3715, E. V.
De Fourcauld (Dominique-Louis-Claude-Marie), subdivision autonome de la Seine, classe 1949, Toulon 78-48.832, E. V.
Caron (Pierre-François-Michel-Marie), groupe de subdivisions d'Amiens, classe 1946, Valenciennes 30780.
Rabbe (Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne, classe 1948, Nancy L. M 2121
Conter (Jean-Louis-Nicolas), subdivision autonome de la Moselle, classe 1946, Strasbourg, 46-57-12923.
Faugas (André-Jean-Gabriel), groupe de subdivisions de Bordeaux, classe 1940, Bordeaux, 4202.
Frotier de La Coste-Messelière (Yvon-Marie-Auguste-Phébus), groupe de subdivisions de Tours, classe 1944, Poitiers, 9754.
De La Clergerie (Jean-François-Didier), subdivision autonome de la Seine, classe 1948, Paris, 48-75-25950, E. V.
Ibus (Paul-Achille), 1re région militaire, classe 1941, Valenciennes, 41-02-10822.
Fournal (Daniel-Henri-Robert-Léon-Dominique), groupe de subdivisions d'Amiens, classe 1943, Beauvais, 4211, E. V. D. G.
Juin (René-André), groupe de subdivisions d'Amiens, classe 1941, Blois, 171, E. V. D. G.
Fauquet-Lemaitre (Hubert-Maurice), subdivision autonome de la Seine, classe 1940, Paris, 103, E. V. D. G.
Marenghi (César-Antoine), groupe de subdivisions de Montauban, classe 1945, Alger, 1468.
Makeiew (Jean), troupes françaises du Maroc, classe 1947, Maroc, R. 405.
Clemens (Henry-Roger-Charles), subdivision autonome de la Seine, classe 1947, 1re région militaire, 52400, E. V.
Braquet (Georges), troupes françaises du Maroc, classe 1945, Constantine, 1671, E. V. D. G.

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

A. — MM. les aspirants:

Caretto (Etienne-Charles), groupe de subdivisions de Besançon.
Kontzler (Paul-Marie-François), groupe de subdivisions de Lyon.
Duhamel (Jean-René-Denis), groupe de subdivisions d'Amiens.
Jay (Marc-Louis-Hubert), subdivision autonome de la Seine.
Ligney (Charles-Marie-Eugène), groupe de subdivisions de Besançon.
Baudel (Joseph-Michel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Balme (Jacques-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
Lesage (Yves-Paul-Georges), groupe de subdivisions de Rennes.
Chapeaublanc (Henri-François), groupe de subdivisions de Limoges.
Jacquot (Michel-Jean-Amédée), groupe de subdivisions de Besançon.
Verdry (Jacques-André), subdivision autonome de la Seine.
Roulet (Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Grenoble.
Boultier (Alexandre-Bernard), groupe de subdivisions de Besançon.
Roagna (Joseph-Magne), groupe de subdivisions de Pau.

B. — Les sous-officiers :

(Pour prendre rang du 1er octobre 1957.)

Lenoir (Robert-Paul-Emile), groupe de subdivisions de Grenoble, classe 1941, Marseille, 07.L. M. 19.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

Pion (Guy-Jean-Pierre), corps d'armée d'Oran, classe 1941, Poitiers, 4206, E. V.
Roche (Guy-Maurice), groupe de subdivisions de Bordeaux, classe 1940, Tours, 578, E. V.
Jarry (André-Jean), subdivision autonome de l'Aisne, classe 1940, Orléans, 2213, E. V.
Crouzillac (Jean-Baptiste-Hippolyte), groupe de subdivisions de Limoges, classe 1942, Poitiers, A-923/40, E. V.
Rieux (André), subdivision autonome de la Seine, classe 1940, Seine 5824.
Guillaud (André-Marie-François), groupe de subdivisions de Lyon, classe 1946, Lyon 14876.
Leconte (Henri-Bernard), groupe de subdivisions de Versailles, classe 1941, Versailles 78-31892, E. V. D. G.
Ulrich (Jean-Jacques-Thibaut), subdivision autonome de la Seine, classe 1941, Paris 41-75-45015, E. V.
Coquibus (Robert-André), groupe de subdivisions d'Orléans, classe 1943, Orléans 1520.
Muller (Jean-Gaston), groupe de subdivisions de Nice, classe 1938, Nice 282/37, E. V. D. A.
Chovelon (Paul-Louis), groupe de subdivisions de Marseille, classe 1942, Marseille 13510.
Bonnet (Hubert-Paul-Alexandre), groupe de subdivisions de Marseille, classe 1943, Montpellier 43-3400530.
Seris (Guy-Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Marseille, classe 1947, Marseille 47-33.29832.
Poyetton (Alfred), groupe de subdivisions de Lyon, classe 1939, Saint-Etienne 1609.
Raulot (Bernard-Robert-Yvon), groupe de subdivisions de Nancy, classe 1943, Nancy 4419.
Harter (Gilbert-Eugène), subdivision autonome de la Moselle, classe 1947, Strasbourg 57-1324.
Brossard (Albert-Jacques-Marcel-Henri), groupe de subdivisions de Tours, classe 1946, Poitiers 10325.
El Ghozi (Joseph-Claude), subdivision autonome de la Seine, classe 1942, Constantine 229.
Aufroy-Brilleman (Guy-Raymond), groupe de subdivisions de Lyon, classe 1947, Lyon 1015.
Charbon (Yves-Hippolyte-Gabriel-Régis), groupe de subdivisions de Lyon, classe 1947, Lyon 3051.
Jacquot (Charles-Georges-René), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne, classe 1942, Nancy 3209.
Avignon (Léopold-Maurice-Joseph), Afrique occidentale française, classe 1940, Moulins 40-031-571.1869, E. V. D. G.
Thirion (James), groupe de subdivisions de Versailles, classe 1942, Nancy 42-51-8413, E. V.
Marcheix (Daniel-Pierre), subdivision autonome de la Seine, classe 1943.
Leperche (Xavier-Marie-Albert), subdivision autonome de la Seine, classe 1943, Paris 43-75-4271.

Train.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

A. — MM. les aspirants :

Laurens (Jean-Claude-Paul-René), troupes françaises du Maroc.
Jussemain (Max-Serge), groupe de subdivisions de Nice.
Couriol (Alphonse-Régis), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
Basset (Paul-Rémy-Casimir), groupe de subdivisions de Grenoble.
Collot (François-André), groupe de subdivisions de Nancy.
Pubellier (François-Maurice-Pierre-Marie-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
Caron (Gilles-Robert-Antoine), subdivision autonome de la Seine.
Vaultier (René-François), subdivision autonome de la Seine.
Petetin (Jean-Marie-Eugène-Gaston-Maurice), subdivision autonome de la Seine.

B. — Les sous-officiers :

Benech (Jean-Abel-Alphonse), subdivision autonome de la Seine, classe 1932, Angers L. M. 253, E. V.
Valmalle (René), corps d'armée de Constantine, classe 1934, Lyon 2725, E. V.
Clerc (Robert-Henri-Adrien), groupe de subdivisions de Besançon, classe 1934, Besançon 284, E. V.
Allard (Léon-Paul-Ernest), subdivision autonome de la Seine, classe 1939, Châlons-sur-Marne 1214, E. V.
Leclercq (André-Auguste-Henri), subdivision autonome du Nord, classe 1948, Valenciennes 9374.
Pellegrin (Jean-Louis-Pierre), groupe de subdivisions de Marseille, classe 1947, Marseille 47-13-09970, E. V.
Durand (Gérard-Henri-Marie-Gabriel), troupes françaises du Maroc, classe 1945, Paris 1941.
Jullien (André-Timothée), groupe de subdivisions de Nancy, classe 1944, Nancy 2315.
Hassler (Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine, classe 1948, Seine 37034, E. V. D. A.
Tezier (Claude-Jules-Marie-Alfred), groupe de subdivisions de Grenoble, classe 1941, Lyon 24303, E. V. D. G.

Génie (arme).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

A. — MM. les aspirants :

Le Mounier (Jean-Christophe-Paul-Félix), subdivision autonome de la Seine.
Porcher (André-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
Gumula (Valdémar-Georges), groupe du Pacifique.
Seguin (Guy-Marie-Yves), groupe de subdivisions de Chartres.
Drouhin (Claude), subdivision autonome de la Seine.
Tournereau (Roger-Maurice), groupe de subdivisions de Nantes.
Mounier (Gaston-Jean-Guy), subdivision autonome de la Seine.
Alberny (Elie-Georges-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Scialom (Maurice-Paul), groupe de subdivisions de Marseille.
Gigault (Roger-Denis), groupe de subdivisions de Tours.

B. — Les sous-officiers :

Chocu (Maurice-Arcade-Fernand), groupe de subdivisions de Nantes, classe 1936, Versailles 4992, E. V. D. A.
Quirin (Marcel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne, classe 1941, Nancy L. M. 701, E. V.
Landre (Paul-Marie), corps d'armée d'Alger, classe 1948, Alger 681-556, E. V.
Makhnoff (Georges), corps français de Tunisie, classe 1943, Tunis 69.
Gosse (Elie-Victor-Albert-Jean), groupe de subdivisions de Rennes, classe 1948, Rennes 31766.
Noël (Henri-Albert-Joseph), groupe de subdivisions de Caen, classe 1947, Rennes 3288.
Gill (Henri-Louis-William), subdivision autonome du Nord, classe 1942, Valenciennes 42-62-12.373.
Gervaise (Gaston-Constant-Arsène), groupe de subdivisions de Nancy, classe 1942, Nancy 33-86.
Benes (Robert-René-Dominique), subdivision autonome de la Seine, classe 1946, Oran 2.682.
Martin (Jean-Gabriel), subdivision autonome de la Seine, classe 1948, Pau 48-653.032-75.
Nadal (Jean-Paul-Joseph-Jules), subdivision autonome de la Seine, classe 1946, Paris 8.630.
Gontard (Robert-Jean), groupe de subdivisions de Versailles, classe 1946, Nancy 46-9670.
Faucher de Corn (Roger-Bernard-Henri), commandement du génie du Maroc, classe 1942, Paris 11176 L.
Guilhon (Jacques-André-Emile-Gustave), subdivision autonome de la Seine-Maritime, classe 1944, Valenciennes 1426, E. V. D. G.
Pastre (Roger-Moïse), groupe de subdivisions de Montauban, classe 1947, Albi 20.612.

Transmissions (arme).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

A. — MM. les aspirants :

Guimon (Georges-André), groupe Antilles-Guyane.
Bujeaud (Pierre-Albert-Georges), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Grossmann (Robert-Elie), subdivision autonome de la Moselle.
Vaconnet (Jean), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Arnal (Jean-Marie-Dominique), groupe de subdivisions de Montpellier.
Loevenbruck (Michel-Marie-Adrien), groupe de subdivisions de Nancy.
Piat (César-Joseph-Luc-Benjamin-Marie), subdivision autonome du Nord.
Cerf (Gérard-Jacques), subdivision autonome de la Seine.

B. — Les sous-officiers :

Bonn (Philippe-Lambert, groupe de subdivisions de Rennes, classe 1935, Seine (2e bureau) 35-752-1923, E. V.
Lecharme (Louis-Denis-André), état-major 9e région militaire, classe 1935, Marseille 2106.
Grosborne (Roger-Charles-Jean), groupe de subdivisions de Besançon, classe 1935, Besançon 169, E. V. D. A.
Bouvat (Eugène-Frédéric), corps d'armée d'Alger, classe 1937, Alger 1876, E. V.
Barrachin (Guy-Pol), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne, classe 1947, Nancy 7115.
Nemry (Yvon-Edmond-Jules), subdivision autonome de la Moselle, classe 1941, Metz 3115, E. V.
Crueize (Louis-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble, classe 1946, Poitiers 27610.

Brignone (Vincenzo-Michele), corps français de Tunisie, classe 1913, Tunis 1256.
Alexandre (Robert-Paul-Pierre), groupe de subdivisions d'Amiens, classe 1913, Valenciennes L. M. 541, E. V. D. G.
Goubeaux (Maurice-Claude), subdivision autonome de l'Aisne, classe 1917, Valenciennes L. M. 926.
Graff (Jacques-René), groupe de subdivisions de Bordeaux, classe 1941, Poitiers E. V. D. G.
Chameau (Albert-André), subdivision autonome de la Seine, classe 1937, Poitiers 844.
Delestree (Gérard-Bernard-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine, classe 1948, Paris 51.328.
Remy (Michel-Valentin), groupe de subdivisions de Dijon, classe 1940, Dijon 1051.
Sarouille (Roland-Désiré-Jean), commandement et direction des transmissions du Maroc, classe 1940, Valenciennes 2699, E. V.
Galau (Jacques-Léon-Laurent-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse, classe 1946, Toulouse 3656.
Cardona (Barthélémy), corps d'armée d'Alger, classe 1941, Alger 2150, E. V. D. G.
Roustan (Roger-Georges-Marie), groupe de subdivisions de Nice, classe 1946, Nice 905.
Cluchard (Aimé), troupes de Madagascar, classe 1943, Poitiers 43-33-12389, E. V. D. G.
Rollet (Philippe-Henri), subdivision autonome de la Seine, classe 1948, Paris 31032.
Vermande (Robert-Marcel), subdivision autonome de la Seine, classe 1945, Paris 8462.
Terry (Jacques-Albert-Jean), groupe de subdivisions de Lyon, classe 1943, Lyon 5581, R.

SERVICES

Cadre des adjoints de chancellerie.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

Les sous-officiers:

Schmitz (Pierre-Joseph), corps d'armée d'Alger, classe 1931, Thionville 978, E. V.
Sardon (Julien-Roger), 1re région militaire, classe 1933, Châteauroux 867, E. V.
Thomas (Roger-Marie-Joseph), 8e région militaire, classe 1932, Lyon 1935, E. V.
Catala (Aimé-François-André), 1re région militaire, classe 1930, Carcassonne 1419.
Verron (Gabriel-René-Louis-Joseph), 4e région militaire, classe 1939, Lyon 504, E. V.
Robin (Alexandre), 1re région militaire, classe 1937, Angoulême 39.
Brisset (René-Adrien), 5e région militaire, classe 1938, Châlons-sur Marne 1113, E. V.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Les sous-officiers:

(Pour prendre rang du 10 juillet 1957.)

Noule (Léon-Julien-Jules), 2e région militaire, classe 1929, Valenciennes 386, E. V. D. A.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

Nicotri (Vincent), 3e région militaire, classe 1939, Tunis 39-961-15, E. V.
Luette (Emile-Pierre-Eugène), 1re région militaire, classe 1940, le Mans 1662, E. V.

Corps des affaires militaires musulmanes.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

Les sous-officiers:

Andreani (Jacques-Jean-Joseph), corps français de Tunisie, classe 1942, Tunis 33.
Zardouri (Lucien-Nadi), 7e région militaire, classe 1946, Tunis 1253.
Tilikete Mohammed, 10e région militaire, classe 1942, Alger 2091.
Gaillard (Jean-Aimé-Augustin-Lucien), 1re région militaire, classe 1943, Lyon 20870.
Lecomte (Gérard-Léon-Charles), 1re région militaire, classe 1946, 2e région militaire 19491.
Barde (Claude-Louis-Paul), corps français de Tunisie, classe 1948, Tunis 86.
Tapiero (Norbert-Abraham), 8e région militaire, classe 1947, Oran 1141.
Koubi (René-Zachari), troupes françaises du Maroc, classe 1942, Maroc L. M. 4148.
Louisadat (Ange-Roger-Marcel), troupes françaises du Maroc, classe 1941, Maroc.
Luya (Jean-Lucien), troupes françaises du Maroc, classe 1950, Maroc 145.
Marciano (Charles), troupes françaises du Maroc, classe 1951, Maroc 51-95115.

Corps des interprètes militaires.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

A. — MM. les aspirants:

Bigard (Simon-Sylvain), 6e région militaire.
Marilier (Emile), 1re région militaire.
Remus (Edward-Georges), troupes françaises du Maroc.
Michel (Raymond-Etienne-Louis), 1re région militaire.
Peilaroque (Charles-Joseph-Vincent), corps d'armée de Constantine
Clauzier (Daniel), corps d'armée d'Oran.

B. — Les sous-officiers:

Deckert (Raymond-Adrien-Aimé), troupes françaises du Maroc, classe 1934, Châlons-sur-Marne 1378.
Barbieri (Victor), 1re région militaire, classe 1939, Bastia 39-20-25, E. V.
Brenckle (Eugène), 6e région militaire, classe 1934, Strasbourg 34-672-226, E. V. D. A.
Becker (Ferdinand-Joseph-Camille), 6e région militaire, classe 1942, Strasbourg 42-67-5676, E. V. D. G.
Funfrock (Georges-Guillaume), 8e région militaire, classe 1935, Colmar 35-681-55.
Garnaschelli (Giuseppe), 6e région militaire, classe 1934, Nancy 35-551-840.
Zveguintzoff (Alexandre), 9e région militaire, classe 1936, Toulon 442.

Matériel.

Subdivision Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

A. — MM. les aspirants:

Decelis (Georges-Maurice), 10e région militaire.
Avarguez (Louis), 10e région militaire.

B. — Les sous-officiers:

Vernhes (Gaston-Henri), 6e région militaire, classe 1934, Albi 34-121-428, E. V.
Succo (Eugène-Joseph-Clément), 8e région militaire, classe 1933, Lyon-Clermont 2924, E. V.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

A. — MM. les aspirants:

Andraud (Pierre-Maurice), 1re région militaire.
Rival (Pierre-Joseph-Marie), 4e région militaire.
Bonnet (Jacques-Louis-Jean), 8e région militaire.
Tabourin (Pierre-Raymond-Camille), 8e région militaire.
Duchatel (Roland-Robert), 9e région militaire.
Carpentier (René-Félix-François), 2e région militaire.

B. — Les sous-officiers:

Paniagua (Louis-Agud), 9e région militaire, classe 1938, Marseille 745, E. V.
Neumann (Joseph), 6e région militaire, classe 1941, Strasbourg 3231.
Bizeul (Alain-Charles-Louis), 1re région militaire, classe 1937, Nantes 2043, E. V.

Génie.

Service des bâtiments.

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

Les sous-officiers:

Benier (Jean-Jacques-Joseph), Afrique occidentale française, classe 1937, Lyon 1927, E. V.
Bujon (Jacques-Napoléon-Luc), groupe de subdivisions de Caen, classe 1939, Rennes 39-751.2839-14-D.

Transmissions.

ADJOINTS DES SERVICES DES MATÉRIELS

Subdivision Transmissions.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

Les sous-officiers:

Wagner (Jean-Constant-Emile), commandement et direction des transmissions de la 1re région militaire, classe 1929, Châlons-sur-Marne 1989.
Ranciat (Félicien-Joseph), commandement et direction des transmissions de la 1re région militaire, classe 1933, Seine (3e bureau), 760.
Flamant (Raymond-Henri), commandement et direction des transmissions de la 1re région militaire, classe 1938, Evreux 986, E. V.

Intendance.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

A. — M. l'aspirant:

Michaud (Hubert-Jules-Albert), 1re région militaire.

B. — Les sous-officiers:

Desanti (Marcel-Vincent-Michel), 5e région militaire, classe 1932/1933, Tunis 130-R-33.
Ilerson (Roger-Adrien-Norbert), 6e région militaire, classe 1936, Châlons-sur-Marne 333.
Lemesle (Victor-Désiré-Henry), troupes françaises du Maroc, classe 1939, Rabat 165.
Boudot-Lamotte (François-Lucien-Emmanuel-Marie-Joseph), 1re région militaire, classe 1938, Châlons-sur-Marne 38.511.1829.

TROUPES D'OUTRE MER

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

Infanterie de marine.

A. — MM. les aspirants:

Minet (Jacques-Jules), groupe de subdivisions de Versailles.
Rosaz (Jean-Victor-François), groupe Antilles-Guyane.
Favre (Henri-Francis), subdivision autonome de la Seine.
Nicolone (Georges-Maurice), groupe de subdivisions de Nice.
Mordacq (Camille-Marcel-Joseph), troupes françaises du Maroc.
Angeli (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Nevers.
Le Bellec (Yves), groupe de subdivisions de Versailles.
De Somer d'Assenoy (Henrique-Lucien), troupes de Madagascar.
Schmidt (Dominique-Robert-Noël), corps d'armée d'Alger.
Sourdillat (Philippe), Afrique équatoriale française.
Foucher (Roger-Paul-Louis), Afrique occidentale française.
Georges (Henri-Gabriel-Théodore-Marius), groupe de subdivisions d'Orléans.
Penillard (Marcel-Henri), Afrique occidentale française.
Couelle (Jérôme-Denis), état-major 4e région militaire.
Davoine (André-Joseph-Charles), groupe de subdivisions de Grenoble.
Larquier (Jacques-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Lerede (Roger-Francis-Auguste-Louis), Afrique occidentale française.
Barbier (Jean-Louis-Henri), Afrique occidentale française.
Wegel (René-Jean-Georges), Afrique occidentale française.
Benoit de Coignac (Manoël-Elie-Marcel), subdivision autonome de la Seine.

Ressortissant des territoires d'outre-mer.

Cisse (Bassirou), Afrique occidentale française.

B. — Les sous-officiers:

Locquet (Virgile-Henri), subdivision autonome du Nord, classe 1936, Lille 732, E. V.
Ramos (Jean), subdivision autonome de la Seine, classe 1933, Dakar 474, E. V.
Camara (Babacar), Afrique occidentale française, classe 1932, Afrique occidentale française 782, E. V.
Georges (Raymond-Gilbert), subdivision autonome de la Seine, classe 1939, Nancy 591, E. V.
Labeque (Charles), groupe de subdivisions de Pau, classe 1933, Mont-de-Marsan 1318.
Bellegarde (Joseph), subdivision autonome de la Seine, classe 1933, Saïgon 989-21, E. V.
Martin (André-Joseph), groupe de subdivisions de Nancy, classe 1937, Nancy 123, E. V.
Descreux (Jean-Robert), Afrique occidentale française, classe 1938, Tours 45, E. V.
Chevalier (Pierre), subdivision autonome de la Seine, classe 1939, Versailles 4114, E. V.
Baudot (Charles-Pierre), groupe de subdivisions de Strasbourg, classe 1939, Sélestat 72, E. V.
Roulleau (Michel-Marie-Gustave), corps français de Tunisie, classe 1931, Niort 2546, E. V.
Ernst (Pierre), subdivision autonome de la Seine, classe 1942, Marseille 17684, E. V.
Meyer (Charles-Georges), groupe de subdivisions de Marseille, classe 1939, Strasbourg 515, E. V.
Mazzoni (Mathieu), troupes françaises du Maroc, classe 1939, Ajaccio 573, E. V.
Lestieux (Eugène-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Nice, classe 1940, Limoges 1722, E. V.
Poudroux (Robert), subdivision autonome de la Seine, classe 1939, Nancy 597, E. V.
Petitgand (Georges-Ernest), groupe de subdivisions de Nevers, classe 1937, Nancy 38541-1650, E. V.
Viot (Pierre), subdivision autonome de la Seine, classe 1944, Paris 45-1505-33, E. V. D. G.
Auger (Pierre-Charles-Ernest), groupe de subdivisions de Nancy, classe 1937, Paris 377522985, E. V.
Davi (Jacques-Baptiste), groupe de subdivisions de Strasbourg, classe 1947, Toulouse 47-6611058.
Langrognet (Jean-Frédéric-Claude), Afrique occidentale française, classe 1946, Belfort 75-52236, E. V. D. G.

Artillerie de marine.

A. — MM. les aspirants:

Lefranc (Marcel-Charles-Jean-Marie), forces françaises en Allemagne.
Locquard (André-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Lafont (René-Jean-Auguste-Gaston), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
Pernin (Gabriel-Charles-Edouard), Afrique occidentale française.
Cleret de Langavant (Michel-Marie), groupe de subdivisions de Caen.

B. — Les sous-officiers:

Waechter (Paul), troupes françaises du Maroc, classe 1935, Sélestat 8169, E. V.
Rollando (Alexis-Marie), groupe de subdivisions de Rennes, classe 1932, Rennes 32561575, E. V.
Humbert (Jacques-Marie-Léon), groupe de subdivisions de Nancy, classe 1941, Nancy 6916, E. V.

SERVICES

Cadre des adjoints de chancellerie.

L'adjudant-chef:

Pochez (Jean-Michel), 1re région militaire, classe 1931, Valenciennes 1635, E. V.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupes.

Les sous-officiers:

Ardouin (Alexandre-Marcelin), 3e région militaire, classe 1932/3, la Roche-sur-Yon, 32851-1863.
Defigeas (Guy-Raymond), 4e région militaire, classe 1929, Périgueux 2047, E. V. D. A.
Moreau (Maurice), 10e région militaire, classe 1937, Arras, E. V. D. G.
Rousseau (Germain), 10e région militaire, classe 1931, Alger 118, E. V.

Service de santé d'outre-mer.

MÉDECINS

Au grade de médecin sous-lieutenant.

MM. les médecins aspirants:

Rivierez (Etienne-Blaise), groupe Antilles-Guyane.
Sainte-Rose (Léon-Marie-Emile), groupe Antilles-Guyane.
Richard (Jean-Gabriel), troupes du Pacifique.
Voron (Paul-Marie-Joseph), Afrique occidentale française.
Devemy (Paul-Joseph-Pierre), Afrique occidentale française.
Schneider (Joseph-Antoine-Alexandre), troupes de Madagascar.
Chatillon (Marcel), groupe Antilles-Guyane.
Messager (Armand-John), Afrique occidentale française.
Doucet (Jean-Paul-Marie-Gustave), Afrique occidentale française.
Rivière (Gabriel-Jean-Pierre), Afrique équatoriale française.
Renard (Paul-Marie-Georges), groupe Antilles-Guyane.
Morin (Yves-Albert), Afrique équatoriale française.
Duplessix (Louis-Michel-Ernest-Armand), groupe Antilles-Guyane.
Senghor (Jacques-Louis-Jean-Baptiste), Afrique occidentale française.
Andre (Michel-Marie-René), troupes de Madagascar.
Reinhard (Serge-Pierre), Afrique occidentale française.
Coulon (Jean-Pierre-Edmond), Afrique occidentale française.
Larrieu (André-Jean-Louis), Afrique occidentale française.
Bergery (André-Georges), Afrique occidentale française.
Fargues (Daniel-Georges-François), troupes de Madagascar.
Lagrandcourt (Cyrille-Joseph-Marie-Anne), groupe Antilles-Guyane.
Lesueur (Marie-Jacob-Daniel), groupe Antilles-Guyane.
Mailloux (Marcel-Roger-Carmel), groupe Antilles-Guyane.
Wan-Ajouhu (Ernest-Louis), groupe Antilles-Guyane.
Rozier (René-Charles-Marius), troupes de Madagascar.
Saccharin (René-Philippe-Henri), groupe Antilles-Guyane.

Par application des dispositions de la loi du 13 mars 1937 et de la loi n° 55-1055 du 6 août 1955, la date de prise de rang dans le grade de sous-lieutenant de réserve des médecins aspirants désignés ci-dessus est reportée, sans rappel de solde, au 1er novembre 1953.

Les médecins sous-lieutenants de réserve faisant l'objet du présent décret sont promus au grade de lieutenant de réserve pour prendre rang du 1er décembre 1956.

PHARMACIENS

Au grade de pharmacien sous lieutenant.

MM. les pharmaciens aspirants:

Etienne (Fernand-Jules-Flavien), Afrique occidentale française.
Odoul (Jacques-Auguste), Afrique équatoriale française.
Daod-Nathoo Fidali Abdoul Reman, troupes de Madagascar.
Beziau (Pierre-André), groupe Antilles-Guyane.
Zysset (Christian-Albert), Afrique occidentale française.
Simon (Jean-Jacques), Afrique occidentale française.

Par application des dispositions de la loi du 15 mars 1927 et de la loi n° 55-1055 du 6 août 1955, la date de prise de rang dans le grade de sous-lieutenant de réserve des pharmaciens aspirants désignés ci-dessus est reportée, sans rappel de solde, au 1er novembre 1954.

Les pharmaciens sous-lieutenants de réserve faisant l'objet du présent décret sont promus au grade de lieutenant de réserve pour prendre rang du 1er décembre 1956.

DENTISTES

Au grade de dentiste sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

MM. les dentistes aspirants:

Bouche (Georges-François), groupe Antilles-Guyane.
Dillon (Henri-Joseph), Afrique occidentale française.
Louis-Joseph (Fernand-Jude), groupe Antilles-Guyane.
Le Gall (Lucien), 9e région militaire.
Besse (Pierre-Edouard-Louis), Afrique occidentale française.
Lemaire (Jean-Marie-Charles-Richard), 6e région militaire.
Surlemont (Jacques-Raoul), Afrique occidentale française.
Lansade (Marcel-Pierre-Maurice), troupes de Madagascar.
Letur (Antoine-Maurice), groupe Antilles-Guyane.
Alexis-Montrosier (Thomas-Marie-Auguste-André), Afrique occidentale française.
Lebreton (Georges-Denis), groupe Antilles-Guyane.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1957.)

M. l'aspirant Douzal (René-Pierre), Afrique équatoriale française.
M. l'adjudant Alteza (Noël-Jean), 5e région militaire, classe 1938, Perpignan, 677, E. V. D. A.

Par décret en date du 12 juin 1958, sont promus au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang à compter du 1er octobre 1957:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.
Arrighi de Casanova (Emile-Sylvestre), 1re région militaire, recrutement de Marseille, classe 1950, mle 2218.
Peyremorte (Jean-Maurice-Ernest), 1re région militaire, recrutement de Paris, classe 1939, mle 39-622-75.
Morice (Raymond-Gabriel-André), 1re région militaire, recrutement de Paris, classe 1941, mle 75-18028.

Train.

M. Boizard (Raymond-Georges-André), 1re région militaire, recrutement de Paris, classe 1933/2, mle 5635.

Décret du 12 juin 1958 portant admission d'officiers dans le service des matériels (subdivision Artillerie).

Par décret en date du 12 juin 1958, les officiers dont les noms suivent sont admis, avec leur grade et leur ancienneté de grade, à la date du présent décret, dans le service des matériels (subdivision Artillerie):

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Les capitaines:

MM. Veillot (Gabriel-Jean-Albert), de l'infanterie.
Bigne (Jean-Pierre-Maurice), de l'infanterie.
Voisin (Pierre-Charles), de l'infanterie.

Décret du 12 juin 1958 portant promotions, nominations dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 12 juin 1958, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er juin 1958.)

M. le capitaine de frégate Picheral (Pierre-Gabriel-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Herrmann, retraité.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er juin 1958.)

M. le capitaine de corvette Joire-Noulens (Albert-Charles), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Picheral, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

(A compter du 1er juin 1958.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant de vaisseau Julienne (Maxime-Henri-Marie-Joseph-Emile), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Joire-Noulens, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er juin 1958.)

2e tour (ancienneté). M. Joubert (Henri-Marie-Edouard), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Hommery, retraité.

3e tour (choix). M. Cherrier (Michel-André-Christian), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Julienne, promu.

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe.

(A compter du 1er juin 1958.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe Le Metter (Régis-Ghislain-Léon-Henri-René), du port de Toulon.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er juin 1958.)

1er tour (ancienneté). M. Bernier (Serge-André), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Kerneis, retraité.

2e tour (choix). M. Palix (Richard-Charles-Emile), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Pelletier, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er juin 1958.)

1er tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Chaillon (Yves-Jean-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Bernier, promu.

2e tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Clairembault (Henri-Pierre-Jacques), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Palix, promu.

C. — CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

(A compter du 1er juin 1958.)

M. l'officier principal des équipages de la flotte Vibert (Paul-Laurent), du port de Brest (timonier), en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Renaut, décédé.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er juin 1958.)

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte:

M. Ailloud (Lucien-Amédée-Joseph), du port de Toulon (mécanicien d'aéronautique), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Cosquer, retraité.

M. Michaux (Jean-Pierre), du port de Brest (radiotélégraphiste), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Vibert, promu.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er juin 1958.)

1er tour (ancienneté). M. Laouénan (Jean-Yves-Marie), du port de Brest (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Rumeau, retraité.

2e tour (choix). M. Roy (André-Pierre), du port de Lorient (armurier d'aéronautique), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Floch, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Le Dalour (Yves-François-René), du port de Brest (mécanicien moteur d'avions), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Diascorn, retraité.

2e tour (choix). Dulat (Marc-Jean), du port de Rochefort (mécanicien moteur d'avions), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Ailloud, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chataigner (Louis-Jean-Charles-Edgar), du port de Brest (manœuvrier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Michaux, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er juin 1958.)

M. le maître principal mécanicien Féfer (Armand-Pierre), mle 2767-B 31, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Laouénan, promu.

M. le maître principal mécanicien Magnard (Lucien-Antoine-Jean), mle 719-L 38, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Roy, promu.

En application de la loi n° 55-266 du 16 février 1955, l'ancienneté de M. Magnard dans le grade d'officier de 2e classe des équipages est reportée, sans rappel de solde, au 1er juin 1957, avec prise de rang entre MM. Lastennet (R.-E.-J.) et Redon (L.-F.-M.).

M. le maître principal mécanicien moteurs d'avions Soudre (Claude-Michel-Adrien-Pierre), mle 1565-R 37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Dalour, promu.

M. le maître principal mécanicien Le Chevanton (Daniel), mle 7307-T 42, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Dulat, promu.

M. le premier maître timonier Esnault (Eugène-Pierre), mle 458-B 40, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Chataigner, promu.

Décret du 12 juin 1958 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 12 juin 1958:

Sont promus dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux:

(Pour compter du 1er juin 1958.)

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Rigaud (M.-J.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Mouden, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Tour choix.) M. l'officier d'administration de 2e classe Pennec (J.-N.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Rigaud, promu.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er juin 1958.)

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Bon (F.-M.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Metzger, retraité.

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Julien (M.-A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Maulmo, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Pinard (J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Bon, promu.

M. Rougier (R.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Julien, promu.

M. Germain (E.-A.-M.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Favé, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe:

(Tour ancienneté.) M. Cloître (R.-F.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Pinard, promu.

1er tour (choix). M. Mahy (A.-R.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Rougier, promu.

2e tour (choix). M. Lantéri (G.-J.-J.-B.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Germain, promu.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er juin 1958.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.

Les techniciens d'études et de fabrications des constructions et armes navales:

M. Bouin (Daniel-Joseph-Louis), spécialisation: électricité-armes, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Cloître, promu.

M. Malamaire (Roger-Marcel-Raymond), spécialisation: coque, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Mahy, promu.

M. Chatellier (Guy-Marcel-Marie), spécialisation: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Lantéri, promu.

Décret du 12 juin 1958 portant promotion dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières ».

Par décret en date du 12 juin 1958, est promu dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières »:

(Pour compter du 1er juin 1958.)

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

2e tour (choix). M. Le Roux (Jean-Louis-Marie), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Cariou, décédé.

Décrets du 12 juin 1958 portant promotions et nomination dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux

Par décret en date du 12 juin 1958, sont promus dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux, à compter du 1er juillet 1958:

MM. Rousseau (Charles), du port de Brest, et Villecroze (Marcel), du port de Toulon, ingénieurs des directions de travaux principaux de réserve.

Par décret en date du 12 juin 1958, est nommé dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.

M. Aubert (Jean), du port de Brest, ingénieur des directions de travaux principal en retraite.

Décret du 12 juin 1958 portant réintégration dans les cadres d'un officier de réserve de l'armée de l'air rayé des cadres pour raisons de santé.

Par décret en date du 12 juin 1958, est, sur sa demande, réintégré dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire, à compter de la date du présent décret:

Avec le grade de commandant.

M. Revel (Guy-Antoine), né le 24 juillet 1905, commandant de réserve rayé des cadres.

Comité consultatif de santé des armées pour l'année 1958.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juin 1958: page 5253, 2e colonne, 7e ligne, au lieu de: « de santé des troupes coloniales », lire: « de santé des troupes d'outre-mer ».

MINISTERE DES FINANCES

Délégations de signature.

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 12 juin 1958 portant nomination des membres du cabinet du ministre des finances,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jacques Cruchon, chef de cabinet, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre des finances, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1958.

ANTOINE PINAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret du 30 septembre 1953 relatif à l'assainissement du marché de la viande;

Vu le décret du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation et au fonctionnement des organismes d'intervention économique de caractère privé;

Vu le décret du 28 octobre 1953 fixant la composition du comité consultatif pour la gestion du fonds d'assainissement du marché de la viande;

Vu le décret n° 54-1011 du 12 octobre 1954 relatif à la régularisation du marché du lait et des produits laitiers;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Marcille, inspecteur des finances, chef de service à la direction générale des prix et des enquêtes économiques, ou, en cas d'absence, à M. Gonot, inspecteur des finances, chargé de mission à la direction générale des prix et des enquêtes économiques, en ce qui concerne le département des finances, et à M. Orgeolet, chef de service à la direction des relations économiques extérieures, en ce qui concerne le département des affaires économiques, à l'effet de signer toutes conventions passées avec les exportateurs pour l'exécution des opérations effectuées avec le concours du fonds d'assainissement du marché de la viande et du fonds d'assainissement du marché du lait et des produits laitiers.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er juin 1958.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

ANTOINE PINAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures, M. Drillien, chef de service adjoint au directeur des relations économiques extérieures, est habilité à signer, au nom du ministre des finances, tous actes, arrêtés, décisions ou conventions.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures, M. Roussellier, chef de service de l'expansion économique à l'étranger, est habilité à signer, au nom du ministre des finances:

1° Tous ordres et décisions pris en application des dispositions de l'article 16 (§ 3) de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier et de l'article 37 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1950 (prêts et garanties);

2° Toutes ordonnances de délégation, de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses ainsi que tous ordres de recettes concernant les « garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation », le « remboursement des charges fiscales à certaines activités industrielles et agricoles », l'assistance technique d'ordre économique, les missions temporaires à l'étranger et le service de l'expansion économique à l'étranger, ainsi que toutes décisions d'allocations d'avances sur frais de voyage ou de transport de mobilier intéressant ce service.

En cas d'empêchement de M. Roussellier, chef de service de l'expansion économique à l'étranger, délégation est donnée à M. Vattaire, inspecteur de l'industrie et du commerce, en fonction à la direction des relations économiques extérieures, à l'effet de signer toutes pièces justificatives de dépenses concernant la régie d'avances créée par arrêté du 21 février 1958 auprès de la direction des relations économiques extérieures pour le règlement des bourses de coopération technique.

Art. 3. — En cas d'empêchement de M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures, M. Ruby, conseiller commercial, est habilité à signer toutes décisions prises en application de l'article 3 du décret n° 54-1214 du 6 décembre 1954 relatif aux attributions et à l'organisation de la commission interministérielle des dérogations commerciales.

Art. 4. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er juin 1958 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

ANTOINE PINAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ardant, commissaire général à la productivité, M. Duhamel, chef de service adjoint au commissaire général, et M. Bizot, chef de service, sont habilités à signer, au nom du ministre des finances, tous actes, arrêtés ou décisions autres que ceux ayant un caractère réglementaire relatifs au domaine de la productivité et à l'exécution des programmes d'équipement des départements d'outre-mer, et notamment toutes ordonnances de délégation et de payement, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes relatifs à la gestion des chapitres suivants du budget du ministère des finances, des affaires économiques et du plan (III. — Affaires économiques): 44-15 « Subvention à l'Association française pour l'accroissement de la productivité »; 44-16 « Subvention tendant à favoriser le développement de la productivité »; 68-00, 68-02, 60-11 relatifs aux subventions, prêts et avances pour le développement économique et social des départements d'outre-mer; 44-14 « Subvention à l'institut international des classes moyennes ».

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er juin 1958 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

ANTOINE PINAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck, directeur général des prix et des enquêtes économiques, M. Le Portz, chef de service des enquêtes économiques, ou M. Tocaven, administrateur, chef de division au service des enquêtes économiques, sont autorisés à signer tous engagements et pièces justificatives de dépenses concernant les chapitres du budget du ministère des finances, des affaires économiques et du plan (I. — Charges communes) et (III. — Affaires économiques) gérés par le service des enquêtes économiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Franck, Le Portz et Tocaven, la signature des mêmes pièces est déléguée à MM. Lafront, Bernad et Carrie, administrateurs civils au service des enquêtes économiques, chacun agissant en ce qui concerne les affaires de son ressort.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck, directeur général des prix et des enquêtes économiques, M. Le Portz, chef de service des enquêtes économiques, est habilité à signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions tendant à prescrire aux fonctionnaires du service des enquêtes économiques les enquêtes prévues à l'article 13 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945, modifié par le décret n° 54-316 du 15 mars 1954, ainsi que tous actes nécessités par l'application des dispositions du même texte.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck, directeur général des prix et des enquêtes économiques, M. Le Portz, chef de service des enquêtes économiques, et M. Le Clair, administrateur chargé de la division du contentieux des enquêtes économiques, sont habilités à signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions prévus par l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique et les textes qui l'ont complétée ou modifiée, et notamment la loi n° 55-1538 du 28 novembre 1955 en son article 5, ainsi que tous actes nécessités par l'application des dispositions des mêmes textes et par la représentation du ministère des finances dans toutes les instances contentieuses ayant pour origine la mise en œuvre de l'ordonnance précitée. Dans le même cas, M. Morin, administrateur civil adjoint à l'administrateur chargé de la division du contentieux, MM. Bigou et Geraud, administrateurs civils, chefs de bureau, et MM. Guibal et Maillart, administrateurs civils, sous-chefs de bureau, sont également habilités à signer les décisions portant approbation des propositions de transaction des directeurs départementaux.

Art. 4. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er juin 1958.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck, directeur général des prix et des enquêtes économiques, M. Marcille, chef de service, est habilité à signer, au nom du ministre des finances, tous actes, arrêtés, décisions ou conventions concernant les services des prix.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck, directeur général des prix et des enquêtes économiques, M. Maréschal, commissaire général aux prix, et M. Truchet, commissaire général adjoint aux prix, sont habilités à signer tous actes nécessités par la représentation du ministère des finances dans toutes les instances contentieuses ayant pour origine la mise en œuvre de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er juin 1958 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Brignole, chef de service de l'administration générale des affaires économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances et dans la limite de ses attributions, tous actes individuels ou réglementaires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — M. Brignole, chef de service de l'administration générale, est autorisé à signer, au nom du ministre des finances, les ordonnances de délégation, de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes concernant le budget du ministère des finances, des affaires économiques et du plan (III: Affaires économiques).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brignole, la signature de ces pièces est déléguée à MM. Hubert et Lafont, sous-directeurs à l'administration centrale des affaires économiques. En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Brignole, Hubert et Lafont, la signature des mêmes pièces est déléguée à M. Prat, administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des affaires économiques.

Art. 3. — Délégation est donnée à M. Pichard, administrateur civil de 1re classe, à l'effet de signer toutes pièces justificatives de dépenses de matériel afférentes à l'exécution du budget du ministère des finances, des affaires économiques et du plan (III: Affaires économiques).

Art. 4. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er juin 1958.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

Ouverture de crédits.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 22 avril 1958, il est ouvert au président du conseil des ministres, pour 1957, un crédit total de 36.761.011 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française:

Chap. 31-03. — Indemnités	25.000
Chap. 31-11. — Services artistiques. — Personnels permanent et occasionnel	21.781.518
Chap. 31-21. — Services d'information. — Personnels permanent et occasionnel	12.472.980
Chap. 33-91. — Services communs. — Prestations et versements obligatoires	100.000
Chap. 34-11. — Services artistiques. — Matériel et remboursement de frais	1.431.513
Chap. 34-92. — Achat et entretien du matériel automobile	950.000
	36.761.011

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des recettes d'égal montant constatées à l'article 2: « Produit de la taxe algérienne destiné à être affecté aux dépenses des émissions musulmanes » du chapitre 02-03: « Produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision (Algérie) » du budget de la radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté du ministre des finances, des affaires économiques et du plan en date du 23 mai 1958, il est ouvert au président du conseil des ministres, pour 1957, un crédit de 1.095.070 F applicable au chapitre 34-92: « Achat et entretien du matériel automobile » du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des recettes d'égal montant constatées à l'article 2: « Produit de la taxe algérienne destiné à être affecté aux dépenses des émissions musulmanes » du chapitre 02-03: « Produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et télévision (Algérie) » du budget de la radiodiffusion-télévision française.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets portant nominations dans l'ordre des Palmes académiques et modifiant les dispositions d'un précédent décret.

Arrêtés du 30 décembre 1957 modifiant et complétant les dispositions de précédents arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports et rectificatifs.

Ces textes sont publiés au n° 15 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mai 1958: page 4753, Au grade de chevalier, 2e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Cazenave (Jean-Raymond) », lire: « Cazenave (Albert) ».

Création de collèges techniques à Meaux et à Melun (Seine-et-Marne).

Par arrêté en date du 30 mai 1958, sont créés un collège technique (industriel garçons et commercial mixte) à Meaux et un collège technique (industriel garçons et commercial mixte) à Melun (Seine-et-Marne).

Transfert d'un centre d'apprentissage.

Par arrêté du 30 mai 1958, le centre d'apprentissage de garçons 1571 de Port-sur-Saône (Haute-Saône) a été transféré à Luxeuil (Haute-Saône), où il fonctionnera sous le même indicatif.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté du 29 mai 1958, est approuvée la délibération du conseil de l'université d'Aix-Marseille en date du 22 mars 1958 conférant le titre de docteur *honoris causa* à M. Khun (Gérard), professeur à l'université d'Oxford.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme de locaux dépendant d'un immeuble situé à Foix (Ariège).

Par arrêté du 7 mai 1958, sont affectés à titre provisoire au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (direction du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale), pour les besoins du service local des ponts et chaussées, les locaux ci-après désignés, dépendant d'un immeuble situé à Foix (Ariège), 10, rue des Salenques, et rue du Vivier:

1° Dans le bâtiment principal:

Au rez-de-chaussée: deux pièces et une entrée (44 mètres carrés).
La totalité du premier étage comprenant treize pièces, un couloir central et un palier (456 mètres carrés).
La totalité du deuxième étage comprenant dix pièces, un couloir central et une entrée (456 mètres carrés).

2° Dans le bâtiment annexe, élevé dans la cour d'entrée:

Quatre pièces, un couloir, un escalier d'accès (94 mètres carrés), tels, au surplus, que ces locaux figurent sur les plans annexés au présent arrêté.

Affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme d'un ensemble immobilier situé à Saint-Girons (Ariège), lieudit « Passage à niveau d'Aulot ».

Par arrêté du 7 mai 1956, est affecté, à titre définitif, au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (direction du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale), en vue de l'aménagement d'un parc routier pour les besoins du service des ponts et chaussées de Saint-Girons (Ariège), un ensemble immobilier situé à Saint-Girons, lieudit « Passage à niveau d'Aulot », et comprenant:

1° Quatre parcelles d'une superficie totale de 20 ares 68 centiares, cadastrées section B, nos 1753, 1754, 1767, 1771;
2° Une maison de garde couvrant une superficie de 47 mètres carrés, cadastrée section B, n° 1771, et comportant une cave, deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage,

tel, au surplus, que cet immeuble figure sur le plan annexé au présent arrêté.

Conseil d'administration de l'aéroport de Paris.

Par arrêté du 31 mai 1958, est nommé membre du conseil d'administration de l'aéroport de Paris, en qualité de représentant des intérêts de l'Etat (secrétariat d'Etat aux forces armées [air]), M. Adida, en remplacement de M. l'ingénieur général Meyer.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de professeurs de la marine marchande.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 45-195 du 31 décembre 1945 et notamment son article 177;
Vu le décret n° 58-456 du 28 avril 1958 abrogeant le décret n° 54-1214 du 13 décembre 1954 et modifiant le décret n° 47-501 du 19 mars 1947 portant fixation des cadres et du statut des officiers du corps des professeurs de la marine marchande;
Sur la proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête:

Art. 1er. — Il est ouvert un concours sur titres pour le recrutement de professeurs de la marine marchande (professeurs d'hydrographie et professeurs mécaniciens).
Le nombre d'emplois à pourvoir est fixé à dix-neuf, se répartissant de la façon suivante, par cadre et grade:

Cadre des professeurs d'hydrographie.

Deux professeurs principaux (pour une vacance à combler le 1er octobre 1958 et une vacance à combler le 1er novembre 1958).
Neuf professeurs de 1re classe (vacances à combler le 1er octobre 1958).

Cadre des professeurs mécaniciens.

Trois professeurs principaux (vacances à combler le 1er janvier 1959).
Cinq professeurs de 1re classe (vacances à combler le 1er octobre 1958).

Les places mises au concours pour le recrutement de professeurs principaux pourront éventuellement être attribuées dans le grade de professeur de 1re classe.
Les dossiers des candidats devront parvenir au secrétariat d'Etat à la marine marchande à la date limite du 15 août 1958.

Art. 2. — Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un professeur principal de technique et de commerce maritimes sera ouvert à Paris, le 2 décembre 1958.
Les dossiers des candidats devront parvenir au secrétariat d'Etat à la marine marchande à la date limite du 5 novembre 1958.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale et des gens de mer est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 juin 1958.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme
ROBERT BURON

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1958: page 4821, 40e ligne, au lieu de: « Mme Caillard, née Rigaut (Denise-Angéline, dite Madeleine), administrateur, directeur général de société... », lire: « Mme Caillard, née Rigaut (Madeleine-Marthe), administrateur, directeur général de société... ».

Administration centrale.

Par arrêtés en date du 12 mai 1958, les fonctionnaires français des cadres tunisiens dont les noms suivent, rattachés au ministère de l'industrie et du commerce et intégrés dans les cadres métropolitains à compter du 19 août 1955, ont été affectés au ministère de l'industrie et du commerce:

(A compter du 1er janvier 1957.)

M. Prat (Charles-Antoine), administrateur civil de classe exceptionnelle.

(A compter du 1er mars 1957.)

M. Keller (Marcel), adjoint administratif.

(A compter du 15 mars 1957.)

M. Roller (Jean), administrateur civil de 1re classe.

(A compter du 1er avril 1957.)

M. Bayle (Lucien), administrateur civil de 2e classe.
Mme Jaïby (Marie), administrateur civil de 2e classe.
M. Astruc (Robert), secrétaire d'administration hors classe.

M. Rey (Marcel), secrétaire d'administration de classe principale.
M. Tillot (André), secrétaire d'administration de classe principale.
Mme Constans (Agnès), adjoint administratif chef de groupe.
Mlle Poulain (Gabrielle), adjoint administratif chef de groupe.
M. Soussan (Charles), adjoint administratif chef de groupe.
M. Santoni (Pascal), adjoint administratif.
M. Santoni (François), adjoint administratif.
Mlle Bruch (Madeleine), adjoint administratif.
Mme Cros (Jeanne), adjoint administratif.
M. Camilleri (Pierre), adjoint administratif.
M. Paoletti (Xavier), adjoint administratif.
Mme Jourdan (Emilienne), adjoint administratif.
M. Berthou (Pierre), adjoint administratif.
Mme Bartoli (Claude), adjoint administratif.
Mlle Martinie (Olga), adjoint administratif.
Mlle Soures (Armande), adjoint administratif.
Mme Debroux (Andrée), secrétaire sténodactylographe.
Mme Khayat (Mireille), sténodactylographe.
Mme Pays (Gallina), agent de bureau.
Mme Riccobene (Yvette), agent de bureau.
Mlle Pelligra (Amélie), agent de bureau.
M. Bokobza (Raymond), agent de bureau.
Mme Arrighi (Jacqueline), agent de bureau.
Mme Draï (Rachel), agent de bureau.
Mlle Cren (Yvette), agent de bureau.
Mme Portelli (Ida), agent de bureau.
Mme Tringalle (Marie), agent de bureau.

Mines.

Par arrêté en date du 12 mai 1958, les fonctionnaires français des cadres tunisiens dont les noms suivent, rattachés au ministère de l'industrie et du commerce et intégrés dans les cadres métropolitains à compter du 19 août 1955, ont été affectés au ministère de l'industrie et du commerce à compter du 1er avril 1957:

M. Crozatier (André), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines) de 1re classe.
M. Zanotti (Lucien), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines) de 4e classe.
M. Belbeoch (Henri), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) de 1re classe.
M. Blanc (Henri), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) de 2e classe.
M. Truchet (Marius), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) de 2e classe.
M. Squarcioni (René), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) de 2e classe.
M. Blanc (Pierre), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) de 2e classe.
M. Vandeneeckhoutte (Jules), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines) de 4e classe.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du 30 mai 1958, M. Debeux (Frédéric-Emile), chef de section de 1re classe de l'agence du ministère de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 6 février 1958, est admis, pour compter de cette date, à faire valoir ses droits à une pension de retraite au titre des articles L. 4, L. 8 (§§ 2, 3 et 4) et L. 36 du code des pensions.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 mai 1958, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Ducroz (Guy), vétérinaire inspecteur de 2e classe (1er échelon) du service de l'élevage et des industries animales de la France d'outre-mer.

Enseignement et jeunesse.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 mai 1958, Mme Douzal, née Vourc'h (Marie-Madeleine), adjointe d'enseignement stagiaire du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer, admise aux épreuves théoriques du C. A. P. E. S., est, pour compter du 1er octobre 1957, reclassée en qualité de stagiaire dans le corps des professeurs certifiés du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 mai 1958, M. Jallais (Albert), chef de centre supérieur hors classe (3e échelon) des centraux du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour ancienneté de services, au titre de la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 mai 1958, M. Ricou (Jacques), inspecteur adjoint (1er échelon) du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été placé dans la position « sous les drapeaux » à compter du 1er novembre 1956 et pendant la durée de son service militaire.

Travaux météorologiques.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 mai 1958, la démission de son emploi d'ingénieur adjoint de 3e classe des travaux météorologiques de la France d'outre-mer offerte par M. Louvain (Michel) a été acceptée pour compter du 1er mai 1958.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 58-352 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de la Caisse nationale de crédit agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1958:

Page 3346, 1re colonne:

Article 1er, au lieu de: « le personnel de la direction », lire: « le personnel de direction ».

Article 2, 1er alinéa, au lieu de: « pour la direction de l'administration de l'établissement », lire: « pour la direction et l'administration de l'établissement ».

Page 3348, 1re colonne:

Article 25, 1er alinéa, au lieu de: « ou du corps de l'inspection », lire: « et du corps de l'inspection ».

Page 3349, 1re colonne:

Article 30, au lieu de: « dans le corps de l'inspection générale », lire: « dans le corps de l'inspection ».

Décret n° 58-353 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'office national interprofessionnel des céréales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1958:

Page 3351:

Article 23, Tableau, 2e colonne, au lieu de: « Attaché administratif et inspecteur », lire: « Attaché et inspecteur ».

Même page, 2e colonne:

Article 26, 4e ligne, au lieu de: « des grades d'attaché administratif », lire: « des grades d'attaché ».

Génie rural.

Par arrêté du 27 mai 1958, M. Michel Dies, ingénieur du génie rural de 1re classe, est nommé au 1er échelon de la classe principale du grade d'ingénieur du génie rural, à compter du 1er janvier 1958.

MINISTERE DU TRAVAIL

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 31 mai 1958, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Saint-Vincent-de-Paul, n° 47-11, à Port-Sainte-Marie, avec la société mutualiste dite Saint-Jean-Baptiste, n° 47-11, à Port-Sainte-Marie.

Concours pour l'emploi d'inspecteur stagiaire du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 9 juin 1958, les dates des épreuves écrites du concours pour l'emploi d'inspecteur stagiaire du travail et de la main-d'œuvre sont fixées aux 17, 18 et 19 novembre 1958.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 3 octobre 1958.

Commission nationale des accidents du travail.

Par arrêté du 9 juin 1958, est nommé membre de la commission nationale des accidents du travail prévue par l'article 132 du code de la sécurité sociale, M. Durandy, à titre de représentant suppléant employeur du comité technique national de la chimie, en remplacement de M. Heym.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 27, 30 mai et 7 juin 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Ces textes sont publiés au n° 15 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 24 mai 1958, M. le docteur Angelergues (René), candidat reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 11 juillet 1952, a été nommé d'office, dans l'intérêt du service, médecin chef du quartier psychiatrique du centre hospitalier de Cayenne (Guyane), en remplacement de M. le docteur Brocheriou, appelé à d'autres fonctions.

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 24 mai 1958, M. le docteur Jean Herold, reçu au concours des médecins des services antituberculeux du 17 décembre 1953, a été mis à la disposition du préfet du Bas-Rhin en vue d'assurer les fonctions de médecin à temps complet du dispensaire antituberculeux municipal de Strasbourg, y compris les séances de vaccination par le B. C. G.

Par arrêté en date du 24 mai 1958, M. le docteur Lucien Barrau, reçu au concours des médecins des services antituberculeux du 12 décembre 1957, a été nommé médecin adjoint aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain), en remplacement de M. le docteur Lehot, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 24 mai 1958, M. le docteur Barbero, médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux privés de Meurthe-et-Moselle, est mis à la disposition du préfet des Alpes-Maritimes, à compter du 16 octobre 1952, en vue d'assurer les fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux de son département, y compris les séances de vaccination par le B. C. G.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la construction,

Vu la loi de finances du 29 janvier 1831, et notamment son article 9, abrogé et remplacé par l'article 118 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945;

Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Marcel Fouan, conseiller d'Etat, chargé de la coordination des services, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés ou décisions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Camille Bonnome, inspecteur général, chef du service de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction et dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Léon Gayet, chef du service juridique et financier, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions, et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires, ainsi que toutes décisions, conventions ou avenants nécessaires à la liquidation des marchés.

M. Gayet reçoit, en outre, délégation expresse pour opposer aux créanciers de l'Etat la déchéance prévue à l'article 118 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 abrogeant et remplaçant l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Georges de Chamberet, sous-directeur, chargé du service des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 5. — Le ministre de la construction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la construction,

PIERRE SUDREAU.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la construction,

Vu le décret n° 47-1896 du 27 septembre 1947 modifié portant application en Indochine de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu le décret n° 57-36 du 5 janvier 1957 fixant les compétences respectives du ministre des affaires étrangères et du ministre de la reconstruction et du logement pour la réparation des dommages de guerre subis au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marie Morin, chef de service départemental des dommages de guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre de la construction, tous actes ou décisions ne présentant pas un caractère de principe, en matière de dommages de guerre subis au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam.

Art. 2. — Le ministre de la construction est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres;

Le ministre de la construction,

PIERRE SUDREAU.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décrets des 28, 30 avril et 27 mai 1958 portant nominations dans l'ordre du Mérite combattant.

Ces textes sont publiés au n° 15 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement.

Arrête :

Art. 1er. — Est nommé :

Directeur du cabinet.

M. le général Raymond Coche, inspecteur général du train.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 9 juin 1958, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1958.

EDMOND MICHELET.

Délégations de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret du 23 janvier 1947, modifié par le décret du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 juin 1958 portant nomination de membre du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. le général Raymond Coche, directeur du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à l'effet de signer, au nom de celui-ci, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1958.

EDMOND MICHELET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 juin 1958 portant délégation générale et permanente de signature,

Décrète :

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Mattei (Alexandre), directeur des statuts et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements, dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattei, délégation est donnée à M. Micallef (Laurent), directeur adjoint à la direction des statuts et des services médicaux, chargé de la sous-direction des statuts, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, dans la limite des attributions de cette sous-direction, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattei, délégation est donnée à M. Peyrot (Alexis), sous-directeur des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (soins gratuits et appareillage) ainsi que tous actes et décisions en matière de contentieux pour toutes questions relevant de la sous-direction des services médicaux.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Mattei et de M. Peyrot, la délégation prévue à l'article 3 ci-dessus est donnée à M. Pierron (André), adjoint au sous-directeur des services médicaux.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Mattei et de M. Peyrot, délégation est donnée à M. le médecin colonel Abadie (Charles), chef du service central de l'appareillage, à l'effet de signer, à l'exception des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés à l'entretien et à la réparation des appareils des mutilés et au service central de l'appareillage.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Mattei et de M. Micallef, délégation est donnée à M. Beauchamp (René), chef du bureau des déportés et statuts divers, à l'effet de signer les décisions de rejet des demandes du titre de déporté ou d'interné résistant et de déporté ou d'interné politique, ainsi que les décisions portant remboursement des frais de voyage des familles sur les sépultures perpétuelles.

Art. 7. — Délégation permanente est donnée à M. Babault (Pierre), directeur de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre à l'exception des décrets :

a) Tous actes, arrêtés et décisions concernant les services de l'administration générale, toutes ordonnances de payement et de délégation, tous avis d'émission de chèques, tous chèques et ordres de payement, ainsi que tous ordres de recette et autres pièces comptables;

b) Les décisions relatives aux demandes d'emplois réservés;

c) Les arrêtés prévus aux articles R. 401 et R. 451 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et les listes de classement prévues à l'article R. 431 dudit code;

d) Tous marchés de fournitures et de travaux et toutes décisions énoncés par le décret n° 56-256 du 13 mars 1956.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Babault, délégation est donnée à M. Regnier (Jacques), sous-directeur chargé de la sous-direction des services financiers, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, toutes ordonnances de payement ou de délégation, tous avis d'émission de chèques, tous chèques et ordres de payement, ainsi que tous ordres de recette et autres pièces comptables.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Babault et de M. Regnier, délégation est donnée à M. Hautcœur (Emile), chef du bureau du budget, de l'ordonnancement et de la comptabilité générale, à l'effet de signer les différentes pièces énumérées à l'article 8 ci-dessus.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Babault, délégation est donnée à M. Augé (Georges), adjoint au directeur de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, toutes décisions concernant les congés, les accidents du travail et les retraites du personnel du ministère, ainsi que les secours aux anciens fonctionnaires et agents du ministère.

Art. 11. — Délégation permanente est donnée à M. Audry (Bernard), inspecteur général au ministère des anciens combattants et victimes de guerre, directeur des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre :

a) Les décisions relatives aux affaires suivantes, entrant dans les attributions de la direction :

1° Demandes de pensions ou d'allocations fondées sur l'invalidité ou le décès;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins ou ascendants;

b) Tous actes, arrêtés et décisions concernant des concessions ou des rejets de demandes afférents aux pensions visées à l'article L. 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre;

c) Tous arrêtés et décisions relatifs aux demandes d'allocations spéciales présentées par les aveugles enrôlés dans la résistance, au titre de l'article L. 189 du code précité, modifié par la loi n° 58-328 du 28 mars 1958;

d) Tous actes et décisions en matière de contentieux pour toutes questions relevant de la direction des pensions.

Art. 12. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Audry, délégation est donnée à M. Avignon (Charles), directeur adjoint, chargé de la sous-direction du contentieux des pensions, et à M. Le Brun (Julien), sous-directeur de la liquidation des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, tous actes, arrêtés et décisions visés à l'article 11 ci-dessus.

Art. 13. — Délégation permanente est donnée à M. le médecin-colonel Labrousse (Jean-Louis), médecin chef de l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions entrant dans les attributions de l'institution nationale des invalides.

Art. 14. — En l'absence de M. le médecin colonel Labrousse, médecin chef de l'institution nationale des invalides, la délégation de signature prévue à l'article 13 ci-dessus est donnée à M. le médecin lieutenant-colonel Valette (Louis).

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. le médecin colonel Labrousse et de M. le médecin lieutenant-colonel Valette, la même délégation est donnée à M. le médecin commandant Kerboeuf, médecin adjoint de l'institution nationale des invalides.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. le médecin-colonel Labrousse, de M. le médecin lieutenant-colonel Valette et de M. le médecin commandant Kerboeuf, délégation est donnée à M. Tourneux (Marcel), chef des services administratifs de l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer toutes décisions concernant les services administratifs de cet établissement.

Art. 15. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

EDMOND MICHELET.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu les décrets des 1er et 9 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le livre V, titre Ier, de la 3e partie (décrets) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment l'article D. 446;

Vu l'arrêté du 13 juin 1958 portant délégation générale et permanente de signature,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Viguier (Henri), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre, écoles de rééducation professionnelle, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnées, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions pris au titre des lois et règlements, dont l'office national et les offices départementaux précités sont chargés d'assurer l'application.

M. Viguier est également habilité à signer tous marchés de fournitures et de travaux et toutes décisions énoncées par le décret n° 56-256 du 13 mars 1956.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Viguier (Henri), délégation est donnée à M. Aribaud (Benjamin), directeur adjoint à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, tous actes, arrêtés et décisions visés à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Viguier et de M. Aribaud, la même délégation est donnée à Mlle Malgouyres (Renée) et à M. Cochet (Maurice), sous-directeurs à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 4. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

EDMOND MICHELET.

MINISTERE DU SAHARA

Cabinet du ministre.

Le ministre du Sahara,

Vu le décret du 28 juillet 1948 modifié par le décret du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les décrets des 1er et 3 juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du Sahara:

Chef de cabinet.

M. Serge Goudouneix, chargé de mission à l'organisation commune des régions sahariennes.

Conseillers techniques,

M. Henri Bazin, conseiller civil.

M. Raymond Blanc, inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre.

M. Louis Vaye, administrateur civil du ministère des travaux publics.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Lucienne Betiaux.

Etat-major particulier,

M. le lieutenant-colonel Charrier (Marcel), de l'infanterie de marine, chef de l'état-major particulier.

M. le commandant Loyer (André), chef de bataillon d'infanterie.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prendra effet à compter du 3 juin 1958.

Fait à Paris, le 13 juin 1958.

MAX LEJEUNE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Dépôt de rapports.

(Application de l'article 29, dernier alinéa, du règlement de l'Assemblée nationale.)

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Wasmer un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention sur la nationalité conclue entre la France et l'Etat du Viet-Nam (n° 1179).

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7213 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme Rabaté un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation sur les propositions de résolution: 1° de Mme Estachy et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à délivrer un livret de famille aux mères de famille non mariées; 2° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier et compléter le décret du 17 mai 1951, en vue de permettre l'octroi d'un livret de famille aux mères non mariées. (Nos 4811, 6579.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7211 et distribué.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 19 juin 1958, à dix heures (local de la commission n° 263):

I. — Examen de la situation économique.

II. — Etat des travaux du troisième plan de modernisation et d'équipement.

III. — Suite du rapport de M. Rolland sur le projet de loi (n° 6177) et la proposition de loi (n° 6629) de M. Piette tendant à préparer l'entrée de l'économie française dans le marché commun.

La commission de la défense nationale se réunira le jeudi 19 juin 1958, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Election d'un secrétaire, en remplacement de M. Gaillemin.

II. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Badie, pour:

Le projet de loi (n° 6970), modifié par le Conseil de la République, portant organisation des cadres du service du matériel de l'armée de terre;

Le projet de loi (n° 6125) modifiant l'ordonnance du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires.

III. — Nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Gaillemin, pour le projet de loi (n° 6121) donnant effet aux décrets d'attribution de décorations décernées à titre posthume aux militaires d'Afrique du Nord.

IV. — Communication du président.

V. — Rapport de M. Billat sur sa proposition de résolution (n° 7063) étendant aux familles d'origine étrangère le bénéfice des allocations militaires.

VI. — Rapport de M. Billat sur la proposition de loi (n° 6569) de Mme Rose Guérin tendant à dispenser du service en Afrique du Nord les déportés ainsi que les fils et orphelins de déportés.

VII. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le jeudi 19 juin 1958, à dix heures (local de la commission n° 262):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 7206) de M. Girard (commémoration de la mort du colonel Louis Delgrès).

II. — Rapport supplémentaire de Mlle Marzin sur le rapport repris (n° 828) relatif à la prise en charge par l'Etat des traitements des professeurs d'enseignements spéciaux.

III. — Suite du rapport de M. Le Strat sur le projet de loi (n° 5391) réglementant la profession d'éducateur physique ou sportif.

IV. — Rapport de M. Perche sur la proposition de résolution (n° 3187) de Mlle Rumeau tendant à créer une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices dans chaque département.

V. — Rapport de M. Rincent sur la proposition de résolution (n° 1649) de M. Souquès relative au traitement de la médaille d'argent des instituteurs.

VI. — Rapport de M. Rincent sur la proposition de résolution (n° 3869) de M. Chambeiron relative au reclassement indiciaire des instituteurs devenus commis d'inspection académique.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le jeudi 19 juin 1958, à dix heures trente (local de la commission n° 249) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 5176) de M. Bricout tendant à inviter le Gouvernement à garantir la santé et la sécurité des mères de famille, par la collaboration des travailleuses familiales;

La proposition de loi (n° 6581) de MM. Penoy et Schaff tendant à fixer les conditions dans lesquelles les auxiliaires médicaux pourront exercer leurs activités;

La proposition de résolution (n° 6735) de M. Cormier tendant à inviter le Gouvernement à porter à 1.000 F la somme minima laissée mensuellement à la disposition des bénéficiaires de l'aide sociale placés dans les établissements hospitaliers;

La proposition de résolution (n° 6768) de M. Pierrard tendant à inviter le Gouvernement à créer un centre hospitalier de traitement des grands brûlés dans la région dunkerquoise;

La proposition de loi (n° 6780) de Mme Francine Lefebvre relative au calcul des ressources des ressortissants de l'aide sociale;

La proposition de loi (n° 6843) de Mme Rabaté tendant au recrutement et à la formation d'infirmiers et d'infirmières;

La projet de loi (n° 6916) tendant à compléter l'article L. 667 du code de la santé publique sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés;

La proposition de résolution (n° 6962) de M. Grandin concernant le rétablissement de l'intégralité des distributions de lait dans les écoles;

La proposition de résolution (n° 7022) de M. Cormier relative à l'argent de poche des hospitalisés relevant de la sécurité sociale ou de l'aide sociale;

La proposition de loi (n° 7131) de M. Joseph Laniel tendant à revaloriser le montant de l'allocation accordée aux aveugles et grands infirmes bénéficiaires de l'aide sociale;

La proposition de loi (n° 7151) de M. Bissol relative à la prophylaxie de la lèpre.

II. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 19 juin 1958, à dix heures (local de la commission n° 211) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 7098) de M. Viallet tendant à rétablir la parité entre les salaires des ouvriers des parcs et ceux fixés par les accords de salaires du bâtiment et des travaux publics de la Seine;

La proposition de loi (n° 7114) de M. Gayrard tendant à la suppression de la taxe de 600 F par salarié imposée aux employeurs en faveur de la R. A. T. P.;

La proposition de résolution (n° 7209) de M. Palmero tendant à prendre les mesures indispensables pour accroître le parc des wagons frigorifiques de la Société nationale des chemins de fer français.

II. — Rapport de M. Regaudie sur la proposition de résolution (n° 605) de M. Arbogast tendant à reconsidérer les modalités de recrutement des contrôleurs et des contrôleurs des installations électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones.

III. — Rapport de M. Regaudie sur la proposition de résolution (n° 1849) de M. Jean Lainé tendant à permettre la délivrance du permis de conduire aux personnes atteintes de surdité utilisant un appareil de prothèse.

IV. — Rapport de M. Regaudie sur la proposition de résolution (n° 3373) de M. Laborbe tendant à exonérer des taxes sur les véhicules à moteur et sur les voitures de tourisme de plus de 16 CV les propriétaires de véhicules qui renonceraient à leur utilisation.

V. — Rapport de M. Parrot sur les propositions de résolution (n°s 6649 et 6790) de M. Henri Thébault et de M. Viallet tendant à procéder à l'émission d'un timbre-poste commémorant le centenaire de Lourdes.

VI. — Rapport de M. Parrot sur la proposition de résolution (n° 6791) de M. Triboulet tendant à procéder à l'émission, en 1958, d'un timbre-poste commémoratif du centenaire de la naissance de Charles de Foucauld

VII. — Rapport de M. Marcel Noël sur les propositions de résolution (n°s 6333, 6562, 6716 et 6742) de M. Marcel Noël, de M. Penoy, de M. Tixier-Vignancour et de M. Dreyfus-Schmidt tendant à rétablir la parité entre les salaires des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et ceux fixés par la convention du bâtiment et des travaux publics de la Seine.

VIII. — Rapport de M. Marcel Noël sur la proposition de résolution (n° 6258) dont il est l'auteur, tendant à appliquer les décrets du 2 novembre 1957 classant les conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées dans la catégorie B, avec effet rétroactif à compter de leur date de fonctionnarisation.

IX. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 18 juin 1958, à dix heures (local de la commission n° 255) :

I. — Rapport de M. Jourd'hui sur la proposition de loi (n° 6704) de M. Boisseau (nouveau délai pour l'affiliation des chauffeurs de taxi à l'assurance volontaire).

II. — Rapport de Mme Lefebvre sur la proposition de loi (n° 6972) modifiée par le Conseil de la République (conseiller prud'homme rapporteur).

III. — Rapport de M. Coquel sur la proposition de loi (n° 6988) de M. Legagneux (bordereau nominatif des cotisations de sécurité sociale).

IV. — Communication du président.

V. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Additif à l'horaire des commissions.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Mardi 17 juin 1958.

Dix-huit heures.

Ordre du jour.

Examen du projet de rapport et d'avis de M. Houist sur la politique générale du logement.

Mercredi 18 juin 1958.

Neuf heures trente.

Ordre du jour.

Examen du projet de rapport et d'avis de M. Houist sur la politique générale du logement.

Jeudi 19 juin 1958.

Quinze heures.

Ordre du jour.

Vote sur le projet d'avis sur la politique générale du logement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emplois de professeur au Conservatoire national d'art dramatique.

Trois emplois de professeur de formation individuelle sont déclarés vacants au Conservatoire national d'art dramatique.

Les candidatures seront reçues à la direction générale des arts et des lettres (bureau des spectacles, 53, rue Saint-Dominique, Paris [7e]), dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de l'avis au *Journal officiel*.

Les candidatures qui seraient présentées après l'expiration de ce délai ne seraient enregistrées que si elles parvenaient en temps utile pour que le comité chargé de l'examen des titres pût en être saisi.

Les candidats devront fournir un dossier comprenant :

1° Une demande sur papier libre;

2° Une notice de renseignements indiquant leurs nom, prénoms, pseudonyme, adresse, titres, diplômes, carrière artistique;

3° Un extrait de casier judiciaire, bulletin n° 3, datant de moins de trois mois;

4° Un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction et qu'il est soit indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou nerveuse, soit définitivement guéri;

5° Une déclaration indiquant s'ils exercent un emploi public et, dans ce cas, les émoluments attachés à cet emploi; s'ils exercent un emploi privé; s'ils sont titulaires d'une pension de retraite civile ou militaire et, dans ce cas, le montant de la pension, ainsi que le montant du dernier traitement d'activité;

6° Un certificat de nationalité française.

MINISTÈRE DES FINANCES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE MAI 1958

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRENOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type C de la Société des machines Havas.*			
H.	0760	Société anonyme Optique et précision de Levallois, 102, rue Chaptal, à Levallois-Perret (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	20 mai 1958.	
H.	0761	Société à responsabilité limitée Nourylande, à Venette (Oise).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	
		II. — *Type M de la Société des machines Havas.*			
H. M.	1484	Société anonyme Métaux ouvrés et décorés, 69, avenue Georges-Clemenceau, à Meaux (Seine-et-Marne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	Précédemment utilisée sous la dénomination « Cuivrerie Hocquart ».
H. M.	2029	Société anonyme Etablissements Ferrand et Renaud, 96, cours Gambetta, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. n° 0660.
H. M.	2075	Société anonyme Cifran et Tisciez réunis, à Sciez (Haute-Savoie). (Usage: 3, rue Montfleury, à Sarcelles [Seine-et-Oise].)	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	
H. M.	2145	Société anonyme Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	9 mai 1958.	
H. M.	2159	Société à responsabilité limitée J. Panaget et H. Chapin, 59, boulevard Voltaire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	
H. M.	2165	Société à responsabilité limitée F. Baud et ses fils, à la Haye-Fouassière (Loire-Atlantique).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 158.
H. M.	2199	Société anonyme dite « Compagnie française d'industrie alimentaire », 19, quai de l'Industrie, à Athis-Mons (Seine-et-Oise).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1013.
H. M.	2205	Société anonyme Docks et entrepôts Paul Sazias, 3, boulevard de Stalingrad, à Nice (Alpes-Maritimes).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. A. n° 191.
H. M.	2215	Société anonyme Nomaco, 5, rue Maurice-Korsec, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1934.
H. M.	2217	Société anonyme dite « Société lorraine des produits métallurgiques », 125, rue de la Haie-Coq, à Paris. (Usage: 52, rue Victor-Lagrange, à Lyon [Rhône].)	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	
H. M.	2219	Société à responsabilité limitée G. Daude et Cie, 79, rue du Temple, à Paris.	Quittances et effets de commerce ; 0,1 F à 99,9 F.	17 mai 1958.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
H. M.	2226	Société anonyme dite « Société nouvelle de services d'organisations mandataires et commerciales » (S.O.M.E.C.O.), 4, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris. (Usage : 14, rue du Mont-Thabor, à Paris.)	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1958.	
H. M.	2228	Société anonyme dite « Société générale des eaux minérales de Vittel », à Vittel (Vosges).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 916.
H. M.	2235	Société anonyme Tissages de soieries réunis, 24, rue de la Banque, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	20 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1470.
H. M.	2236	Sous-Comptoir des Entrepreneurs, 6, rue Volney, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. E. n° 666.
H. M.	2238	Société anonyme Aciéries de Gennevilliers, Anciens Etablissements C. Delachaux, 119, avenue Louis-Roche, à Gennevilliers (Seine).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	23 mai 1958.	
H. M.	2239	M. Albert Lilienfeld, directeur des Etablissements Lilienfeld, passage Faugier, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 853.
H. M.	2248	Société anonyme Electrotube-Solesmes, 6, rue Daru, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	2 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 2501.
H. M.	2257	Société anonyme Saunier-Duval, 17, rue Guillaume-Tell, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	9 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 660.
H. M.	2258	Société en commandite simple de Cornois et Cie (Sucrerie, raffinerie, distillerie et établissements agricoles de Vauciennes), à Vauciennes, par Vaumoise (Oise).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 2074.
H. M.	2275	Société à responsabilitée limitée Bataille et Solet-Pierot-Obry, 31, rue du Buisson-Saint-Louis, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 154.
H. M.	2276	Société anonyme L'Auxiliaire de la construction immobilière (S. A. C. I.), 282, boulevard Saint-Germain, à Paris. (Usage : 10, rue Vignon, à Paris.)	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1791.
H. M.	2277	Société à responsabilité limitée Minnesota de France, 135, boulevard Sérurier, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. A. n° 578.
H. M.	2278	Société anonyme Etablissements Siret, 14, rue Gambetta, à Sainte-Savine (Aube).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 461.
H. M.	2287	Société anonyme Mac Douglas, 9, rue d'Alexandrie, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1546.
H. M.	2299	Société à responsabilité limitée Landis et Gyr, 59, avenue Jules-Guesde, à Montluçon (Allier).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 628.
H. M.	2306	Société à responsabilité limitée Applique moderne, 14, rue Tesson, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1184.
H. M.	2307	Société anonyme française Martini-Rossi, 19, avenue Michelet, à Saint-Ouen (Seine).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	30 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 2380.
H. M.	2309	Société anonyme Etablissements Rocca-Tassy et de Roux, 13, rue Roux-de-Brignoles, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 744.
H. M.	2316	M. Franck Palassy, industriel, 22 *bis*, rue Deck, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1630.
H. M.	2327	Société anonyme dite « Société française des Laboratoires Labaz », 4, rue Galilée, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1282.
H. M.	2338	Société anonyme dite « Compagnie commerciale et industrielle du papier » (COMPAS), 172, rue de Charonne, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 871.
H. M.	2339	Société anonyme Etablissements métallurgiques de Gif, à Souillac (Lot). (Usage : 2, rue Harvey, à Paris.)	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	23 mai 1958.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
H. M.	2348	Société anonyme Engrais Phosphates-Minerais (anciennement Dewisme et Bouilliant), 32, rue de la Bienfaisance, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	29 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 594.
H. M.	2367	Société anonyme Etablissements Ducellier, 23, rue Alexandre-Dumas, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1293.
H. M.	2368	Société à responsabilité limitée Laboratoire J. Teteau, laboratoire de pharmacologie homéopathique, 62, rue Beaubourg, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	16 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 2084.
H. M.	2379	Société à responsabilité limitée La Générale des matières colorantes, 21, rue de la Paix, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	23 mai 1958.	
H. M.	2385	Société à responsabilité limitée Graphoplex, 21, rue de Montsouris, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	9 mai 1958.	
H. M.	2395	Société anonyme Anciens Etablissements Albert Denis, 88, rue Amelot, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	16 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 1230.
H. M.	2453	M. Maurice-Raymond Jouisse, propriétaire des Etablissements Tuyoux, 11-13, rue Saint-Sabin, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	9 mai 1958.	
H. M.	2457	Société anonyme dite « Société française des pétroles B.P. », 19-21, rue de la Bienfaisance, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	29 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 204.
H. M.	2582	Société anonyme Comptoir des pharmaciens du Centre, 66, rue de l'Indre, à Châteauroux (Indre).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	
H. M.	2631	Société anonyme Propétrol, 1, rue du Dôme, à Strasbourg (Bas-Rhin).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	
H. M.	2642	Société anonyme Bloc Pratic, 186, rue de la Roquette, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mai 1958.	
H. M.	2651	Société des Anciens Etablissements Laurent Beydts, 20, place Canteloup, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	

III. — *Type H. M. D. de la Société des machines Havas.*

H. M. D.	0058	Me Jean Fontaine, notaire, 97, boulevard de Strasbourg, au Havre (Seine-Maritime).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	22 mai 1958.	
H. M. D.	0065	Me Henry Dumas, huissier, 4, rue Jean-Mermoz, à Cavaillon (Vaucluse).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	22 mai 1958.	
H. M. D.	0066	Me Pierre Lefèvre, notaire, 6, rue Biot, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	16 mai 1958.	
H. M. D.	0068	Me François-André Lefort, notaire, 25, rue du Croisic, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	22 mai 1958.	Remplace la machine H. M. n° 466.
H. M. D.	0071	Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Moselle, 3 *bis*, rue d'Asfeld, à Metz (Moselle).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	22 mai 1958.	
H. M. D.	0074	Société anonyme Credima, 145, avenue de Malakoff, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	29 mai 1958.	
H. M. D.	0078	M. Jean-Etienne Laroche, conseil juridique, 10, rue des Saussaies, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	28 mai 1958.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		IV. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M.	1169	Société anonyme Bastide père et fils, 38, rue Montaury, à Nîmes (Gard).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	22 mai 1958.	
S. M.	1211	Société à responsabilité limitée Etablissements J. Fino, place Barthélémy-Niollon, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	
S. M.	1255	Société anonyme dite « Société nouvelle des Etablissements Lanscot », 49, rue de Rochechouart, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 99,90 F.	14 mai 1958.	
S. M.	1258	Société à responsabilité limitée Jablonka et fils, 6, rue Caffarelli, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 mai 1958.	
S. M.	1259	Société anonyme Amplix, 34, rue de Flandre, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	23 mai 1958.	
S. M.	1262	Société anonyme Etablissements David et Maigret, 29, rue du Sentier, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mai 1958.	
S. M.	1268	Société en nom collectif Boulet frères, à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise). (Usage : 100, avenue Ledru-Rollin, à Paris.)	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	23 mai 1958.	
		V. — *Type S. M. D. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M. D.	0025	Société à responsabilité limitée Omtex, 48, rue des Petits-Champs, à Paris. (Usage : 297, rue des Pyrénées, à Paris.)	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	29 avril 1958.	
S. M. D.	0042	Me Jean Malauzat, notaire, 4, rue du Château-Trompette, à Bordeaux (Gironde).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	22 mai 1958.	
S. M. D.	0045	Me René Viot, notaire, 2, rue de Sébastopol, à Tours (Indre-et-Loire).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	22 mai 1958.	
S. M. D.	0054	Société anonyme Etablissements Sopegros, 3, rue François-Ier, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	17 mai 1958.	
S. M. D.	0055	Société anonyme Crédit mobilier industriel (S.O.V.A.C.), 18, avenue Matignon, à Paris.	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension : 1 F à 999 F.	20 mai 1958.	
		VI. — *Type S. U. V. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. U. V.	0003	Société à responsabilité limitée Groupages et affrètements de France, 14, boulevard de la Bastille, à Paris.	Lettres de voiture : 23 F.	2 mai 1958.	
		VII. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*			
N. H.	1399	Société anonyme Autinex, 132, boulevard Pereire, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	12 mai 1958.	
N. H.	1429	Société anonyme Magasins généraux de l'électricité, 166, boulevard Voltaire, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	16 mai 1958.	
N. H.	1436	Société en nom collectif Peltereau, Villeneuve et Lot, 4, rue Chauveau-Lagarde, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 999 F.	23 mai 1958.	Remplace la machine N. H. n° 1049.
N. H.	1439	Société anonyme Etablissements A. Parizel, 84, rue de Crimée, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	23 mai 1958.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE MAI 1958

EMPREINTES		NOMS, PRENOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*			
H. A.	191	Société anonyme Docks et entrepôts Paul Sazias, 3, boulevard de Stalingrad, à Nice (Alpes-Maritimes).	Quittances et effets de commerce: 11 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2205.
H. A.	578	Société à responsabilité limitée Minnesota de France, 135, boulevard Serrurier, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 7 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2277.
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*			
H.	0517	Société anonyme dite « Société commerciale de recouvrement litigieux », 17, rue de la République, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	27 mai 1958.	Machine retirée le 5 février 1958.
H.	0660	Société anonyme Etablissements Ferrand et Renaud, 96, cours Gambetta, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 999,90 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2029.
		III. — *Type E de la Société des machines Havas.*			
H. E.	666	Sous-Comptoir des Entrepreneurs, 6, rue Volney, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 999,90 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2256.
		IV. — *Type M de la Société des machines Havas.*			
H. M.	132	Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Haute-Saône, 7, rue Grosjean, à Vesoul (Haute-Saône).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	27 mai 1958.	Machine retirée le 30 avril 1958.
H. M.	158	Société à responsabilité limitée F. Baud et ses Fils, à la Haye-Fouassière (Loire-Atlantique).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2165.
H. M.	204	Société anonyme dite « Société française des pétroles B.P. », 19-21, rue de la Bienfaisance, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	29 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2457.
H. M.	316	Société anonyme Auto-Crédit de Bordeaux et du Sud-Ouest, 11, cours du XXX-Juillet, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	30 mai 1958.	Machine retirée le 5 mai 1958.
H. M.	461	Société anonyme Etablissements Siret, 14, rue Gambetta, à Sainte-Savine (Aube).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2278.
H. M.	466	Me François-André Le Fort, notaire, 25, rue du Croisic, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 999 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. D. n° 0068.
H. M.	588	Société anonyme Auto-Crédit de Bordeaux et du Sud-Ouest, 11, cours du XXX-Juillet, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 999 F.	30 mai 1958.	Machine retirée le 5 mai 1958.
H. M.	594	Société anonyme Engrais-Phosphates-Minerais (anciennement Dewisme et Bouilliant), 32, rue de la Bienfaisance, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2348.
H. M.	628	Société à responsabilité limitée Landis et Gyr, 59, avenue Jules-Guesde, à Montluçon (Allier).	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2299.
H. M.	660	Société anonyme Saunier-Duval, 17, rue Guillaume-Tell, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	9 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2257.
H. M.	744	Société anonyme Etablissements Rocca-Tassy et de Roux, 13, rue Roux-de-Brignoles, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2309.
H. M.	853	M. Albert Lilienfeld, directeur des Etablissements Lilienfeld, passage Faugier, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2339.

EMPREINTES Lettres.	EMPREINTES Numéros.	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
H. M.	871	Société anonyme dite « Compagnie commerciale et industrielle du papier » (COMPAS), 172, rue de Charonne, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2338.
H. M.	916	Société anonyme dite « Société générale des eaux minérales de Vittel », à Vittel (Vosges).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2228.
H. M.	1013	Société anonyme dite « Compagnie française d'industrie alimentaire », 19, quai de l'Industrie, à Athis-Mons (Seine-et-Oise).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2199.
H. M.	1184	Société à responsabilité limitée Applique moderne, 14, rue Tesson, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2306.
H. M.	1230	Société anonyme Anciens Etablissements Albert Denis, 88, rue Amelot, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2395.
H. M.	1282	Société anonyme dite « Société française des laboratoires Labaz », 4, rue Galilée, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2327.
H. M.	1293	Société anonyme Etablissements Ducellier, 23, rue Alexandre-Dumas, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2367.
H. M.	1370	M. Jacques Lemerle, propriétaire de l'établissement commercial Crédit automobile de Vaucluse, 2, rue Bertrand, à Avignon (Vaucluse).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mai 1958.	Machine retirée le 10 avril 1958.
H. M.	1470	Société anonyme Tissages de soieries réunis, 24, rue de la Banque, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2235.
H. M.	1546	Société anonyme Mac Douglas, 9, rue d'Alexandrie, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2287.
H. M.	1594	Société à responsabilité limitée Bataille et Solet-Pierot-Obry, 31, rue du Buisson-Saint-Louis, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2275.
H. M.	1630	M. Franck Palassy, industriel, 22 *bis*, rue Beck, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2316.
H. M.	1791	Société anonyme L'Auxiliaire de la construction immobilière (S. A. C. I.), 282, boulevard Saint-Germain, à Paris. (Usage : 10, rue Vignon, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	14 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2276.
H. M.	1934	Société anonyme Nomaco, 5, rue Maurice-Korsec, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2215.
H. M.	2074	Société en commandite simple de Cornois et Cie (Sucrerie, raffinerie, distillerie et établissements agricoles de Vauciennes), à Vauciennes, par Vaumoise (Oise).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2258.
H. M.	2084	Société à responsabilité limitée Laboratoire Jean Teteau, laboratoire de pharmacologie homéopathique, 62, rue Beaubourg, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2368.
H. M.	2203	Société anonyme Pintrand et Laurençon, 21, rue Montlosier, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	30 mai 1958.	Machine retirée le 20 mai 1958.
H. M.	2370	M. Marc Libaudière, 18, rue Crébillon, à Nantes (Loire-Atlantique).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	30 mai 1958.	Machine retirée le 22 mai 1958.
H. M.	2380	Société anonyme française Martini-Rossi, 19, avenue Michelet, à Saint-Ouen (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	30 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2307.
H. M.	2501	Société Electrotube-Solesmes, 6, rue Daru, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	2 mai 1958.	Remplacée par la machine H. M. n° 2248.

V. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*

N. H.	1049	Société en nom collectif Peltereau, Villeneuve et Lot, 4, rue Chauveau-Lagarde, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	23 mai 1958.	Remplacée par la machine N. H. n° 1436.
N. H.	1133	M. Vincent (Albert), propriétaire du fonds de commerce dénommé « Aux Arts ménagers », 4, boulevard de l'Egalité, à Calais (Pas-de-Calais).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	30 mai 1958.	Machine retirée le 20 mai 1958.
N. H.	1179	Société anonyme Matelec-Sud, 24, rue Enclos-Fernand, à Montpellier (Hérault).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	7 mai 1958.	Machine retirée le 21 avril 1958.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 16 MAI 1958

Obligations communales de 10.000 F 5,50 0/0 1956.

Code valeur : n° 233088.

L'obligation n° 1512122 sera remboursée par **vingt millions** de francs.

L'obligation n° 876452 sera remboursée par **dix millions** de francs.

L'obligation n° 868391 sera remboursée par **cinq millions** de francs.

Les 5 obligations dont les numéros suivent seront remboursées **par un million** de francs :

386623 735312 1008836 1273521 1637972.

Les 200 obligations dont les numéros suivent seront remboursées **par 100.000 F** :

182024	242424	826824	1212124	1425424	1723724
182124	242524	826924	1212224	1425524	1723824
182224	242624	929024	1212324	1425624	1723924
182324	242724	929124	1212424	1425724	1724024
182424	242824	929224	1212524	1425824	1724124
182524	242924	929324	1212624	1425924	1724224
182624	357024	929424	1212724	1593024	1724324
182724	357124	929524	1212824	1593124	1724424
182824	357224	929624	1212924	1593224	1724524
182924	357324	929724	1236024	1593324	1724624
223024	357424	929824	1236124	1593424	1724724
223124	357524	929924	1236224	1593524	1724824
223224	357624	990024	1236324	1593624	1724924
223324	357724	990124	1236424	1593724	1733024
223424	357824	990224	1236524	1593824	1733124
223524	357924	990324	1236624	1593924	1733224
223624	477024	990424	1236724	1686024	1733324
223724	477124	990524	1236824	1686124	1733424
223824	477224	990624	1236924	1686224	1733524
223924	477324	990724	1326024	1686324	1733624
224024	477424	990824	1326124	1686424	1733724
224124	477524	990924	1326224	1686524	1733824
224224	477624	1196024	1326324	1686624	1733924
224324	477724	1196124	1326424	1686724	1921024
224424	477824	1196224	1326524	1686824	1921124
224524	477924	1196324	1326624	1686924	1921224
224624	826024	1196424	1326724	1723024	1921324
224724	826124	1196524	1326824	1723124	1921424
224824	826224	1196624	1326924	1723224	1921524
224924	826324	1196724	1425024	1723324	1921624
242024	826424	1196824	1425124	1723424	1921724
242124	826524	1196924	1425224	1723524	1921824
242224	826624	1212024	1425324	1723624	1921924
242324	826724				

Les 400 obligations dont les numéros suivent seront remboursées **par 50.000 F** :

28049	63449	127849	214249	233649	632049
28149	63549	127949	214349	233749	632149
28249	63649	189049	214449	233849	632249
28349	63749	189149	214549	233949	632349
28449	63849	189249	214649	405049	632449
28549	63949	189349	214749	405149	632549
28649	127049	189449	214849	405249	632649
28749	127149	189549	214949	405349	632749
28849	127249	189649	233049	405449	632849
28949	127349	189749	233149	405549	632949
63049	127449	189849	233249	405649	668049
63149	127549	189949	233349	405749	668149
63249	127649	214049	233449	405849	668249
63349	127749	214149	233549	405949	668349
668449	1013749	1352049	1573349	1752649	1834949
668549	1013849	1352149	1573449	1752749	1847049
668649	1013949	1352249	1573549	1752849	1847149
668749	1108049	1352349	1573649	1752949	1847249
668849	1108149	1352449	1573749	1768049	1847349
668949	1108249	1352549	1573849	1768149	1847449
722049	1108349	1352649	1573949	1768249	1847549
722149	1108449	1352749	1577049	1768349	1847649
722249	1108549	1352849	1577149	1768449	1847749
722349	1108649	1352949	1577249	1768549	1847849
722449	1108749	1354049	1577349	1768649	1847949
722549	1108849	1354149	1577449	1768749	1889049
722649	1108949	1354249	1577549	1768849	1889149
722749	1220049	1354349	1577649	1768949	1889249
722849	1220149	1354449	1577749	1782049	1889349
722949	1220249	1354549	1577849	1782149	1889449
892049	1220349	1354649	1577949	1782249	1889549
892149	1220449	1354749	1638049	1782349	1889649
892249	1220549	1354849	1638149	1782449	1889749
892349	1220649	1354949	1638249	1782549	1889849
892449	1220749	1384049	1638349	1782649	1889949
892549	1220849	1384149	1638449	1782749	1919049
892649	1220949	1384249	1638549	1782849	1919149
892749	1232049	1384349	1638649	1782949	1919249
892849	1232149	1384449	1638749	1814049	1919349
892949	1232249	1384549	1638849	1814149	1919449
995049	1232349	1384649	1638949	1814249	1919549
995149	1232449	1384749	1641049	1814349	1919649
995249	1232549	1384849	1641149	1814449	1919749
995349	1232649	1384949	1641249	1814549	1919849
995449	1232749	1410049	1641349	1814649	1919949
995549	1232849	1410149	1641449	1814749	1942049
995649	1232949	1410249	1641549	1814849	1942149
995749	1252049	1410349	1641649	1814949	1942249
995849	1252149	1410449	1641749	1832049	1942349
995949	1252249	1410549	1641849	1832149	1942449
997049	1252349	1410649	1641949	1832249	1942549
997149	1252449	1410749	1669049	1832349	1942649
997249	1252549	1410849	1669149	1832449	1942749
997349	1252649	1410949	1669249	1832549	1942849
997449	1252749	1472049	1669349	1832649	1942949
997549	1252849	1472149	1669449	1832749	1976049
997649	1252949	1472249	1669549	1832849	1976149
997749	1274049	1472349	1669649	1832949	1976249
997849	1274149	1472449	1669749	1834049	1976349
997949	1274249	1472549	1669849	1834149	1976449
1013049	1274349	1472649	1669949	1834249	1976549
1013149	1274449	1472749	1752049	1834349	1976649
1013249	1274549	1472849	1752149	1834449	1976749
1013349	1274649	1472949	1752249	1834549	1976849
1013449	1274749	1573049	1752349	1834649	1976949
1013549	1274849	1573149	1752449	1834749	
1013649	1274949	1573249	1752549	1834849	

70.392 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir, à l'exception des 608 obligations ci-dessus, remboursables par un lot, les numéros des 71 séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

Remarque. — Chaque série de 1.000 titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 28001 pour 28001 à29000.

*28001	*405001	907001	*1236001	*1573001	*1768001
*63001	*477001	*929001	*1252001	*1577001	*1782001
*127001	582001	*990001	*1273001	*1593001	*1814001
*182001	*632001	*995001	*1274001	*1637001	*1832001
*189001	*668001	*997001	*1326001	*1638001	*1834001
*214001	630001	*1008001	*1352001	*1641001	*1847001
*223001	*722001	*1013001	*1354001	*1669001	*1889001
*224001	*735001	*1108001	*1384001	*1686001	*1919001
*233001	*826001	*1196001	*1410001	*1723001	*1921001
*242001	*868001	*1212001	*1425001	*1724001	*1942001
*357001	*876001	*1220001	*1472001	*1733001	*1942001
*386001	*892001	*1232001	*1512001	*1752001	*1976001

Le remboursement de toutes ces obligations sera effectué à partir du 15 juillet 1958.

Liste récapitulative des séries de mille obligations sorties au tirage antérieur et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

Remarque. — Chaque série de 1.000 titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex.: 76001 pour 76001 à 77000.

76001	431001	748001	1270001	1520001	1867001
80001	445001	756001	1314001	1565001	1880001
94001	476001	765001	1339001	1582001	1885001
137001	523001	785001	1373001	1646001	1898001
138001	587001	922001	1390001	1651001	1918001
244001	599001	934001	1400001	1659001	1960001
354001	653001	1002001	1400001	1659001	1960001
360001	670001	1025001	1453001	1792001	1982001
394001	690001	1141001	1463001	1793001	1985001
398001	747001	1186001	1.476001	1825001	1995001

SOCIETE ANONYME D'ERROUVILLE

CAPITAL : 318.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE PAUL-BAUDRY, PARIS (8e)

Registre du commerce : Seine 55 B 2694.

Obligations 4 0/0 1910.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 449 obligations sorties au trente-huitième tirage au sort du 19 mai 1958, remboursables à 501 F à partir du 1er juillet 1958, coupon n° 97 attaché ;

2° Des obligations sorties au tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
7	58	629	56	1.315	53
14	58	649	58	1.319	58
16	58	662	56	1.336	58
17	58	680	49	1.342	58
19	55	684	56	1.344	58
38	55	689	1/47	1.356	52
39	58	721	57	1.366	58
40	56	732	58	1.374	56
59	58	734	58	1.394	53
69	52	737	51	1.395	56
73	58	741	58	1.398	57
76	58	753	54	1.406	58
97	58	778	57	1.411	58
102	55	784	57	1.414	58
103	54	811	58	1.418	53
110	57	816	58	1.419	1/46
133	57	839	56	1.442	58
152	57	840	58	1.446	58
154	51	849	55	1.455	58
172	57	850	54	1.458	58
173	58	851	58	1.464	56
213	58	853	58	1.472	58
234	58	873	58	1.474	51
245	58	883	58	1.493	33
268	57	886	58	1.541	58
278	54	895	1/45	1.543	57
279	52	896	57	1.550	58
280	50	903	58	1.561	58
282	56	909	50	1.567	57
284	53	927	58	1.581	58
290	58	934	55	1.704	58
299	57	949	57	1.719	57
308	57	990	58	1.720	56
310	58	1.012	58	1.722	58
340	58	1.019	58	1.742	58
359	57	1.041	58	1.749	58
402	58	1.048	58	1.751	58
431	56	1.076	54	1.752	58
433	58	1.084	57	1.753	58
450	57	1.103	58	1.755	58
457	opp. 38	1.111	58	1.770	53
465	57	1.125	57	1.771	50
473	57	1.132	57	1.792	58
483	58	1.141	57	1.807	58
492	58	1.162	58	1.830	35
504	57	1.166	56	1.831	56
517	58	1.191	58	1.832	56
531	58	1.236	57	1.879	56
536	57	1.241	52	1.895	opp. 2/47
569	57	1.245	56	1.897	57
582	56	1.248	58	1.905	57
589	58	1.275	58	1.935	58
596	57	1.283	49	1.939	opp. 48
602	57	1.286	58	1.951	57
603	58	1.288	58	1.953	58
622	58	1.291	58	1.959	57
627	58	1.312	58	2.007	58
2.030	58	2.962	57	4.314	56
2.045	58	2.964	58	4.319	58
2.064	58	2.968	58	4.320	58
2.070	58	2.976	58	4.336	48
2.073	58	3.001	58	4.347	55
2.112	57	3.010	55	4.348	57
2.119	58	3.041	58	4.351	33
2.149	58	3.043	57	4.353	56
2.162	58	3.046	58	4.373	58
2.174	57	3.052	58	4.381	53
2.175	58	3.054	58	4.384	57
2.189	53	3.060	53	4.393	58
2.203	57	3.069	54	4.400	57
2.213	58	3.090	58	4.409	58
2.220	55	3.095	58	4.424	55
2.227	57	3.107	58	4.437	57
2.229	53	3.115	58	4.440	58
2.230	58	3.138	57	4.446	58
2.231	55	3.173	57	4.465	58
2.232	53	3.176	58	4.481	58
2.233	53	3.180	57	4.498	58
2.255	58	3.183	56	4.500	58
2.267	58	3.185	58	4.546	58
2.305	57	3.207	58	4.552	57
2.341	58	3.212	58	4.555	57
2.346	58	3.229	2/47	4.558	57
2.347	53	3.231	55	4.611	58
2.358	58	3.242	58	4.613	57
2.383	56	3.253	58	4.631	58
2.386	58	3.309	58	4.634	57
2.399	58	3.323	58	4.646	53
2.402	57	3.364	40	4.650	58
2.413	54	3.365	58	4.659	58
2.414	53	3.385	58	4.687	58
2.416	54	3.409	58	4.694	54
2.417	56	3.423	58	4.698	52
2.419	57	3.455	55	4.701	58
2.435	55	3.456	55	4.709	58
2.436	57	3.459	55	4.751	58
2.445	56	3.474	58	4.767	58
2.453	55	3.485	1/47	4.785	51
2.470	56	3.501	55	4.787	55
2.476	53	3.521	58	4.792	55
2.480	57	3.529	58	4.831	57
2.481	57	3.554	58	4.834	58
2.497	55	3.556	58	4.838	58
2.499	54	3.561	58	4.843	58
2.506	58	3.569	53	4.848	55
2.529	53	3.573	58	4.858	58
2.534	56	3.616	57	4.867	opp. 1/47
2.547	55	3.636	57	4.869	58
2.550	58	3.638	48	4.871	opp. 1/46
2.551	58	3.672	58	4.878	55
2.585	58	3.674	58	4.879	58
2.591	58	3.678	58	4.886	58
2.594	58	3.709	55	4.887	58
2.597	58	3.724	57	4.915	58
2.629	58	3.725	57	4.921	58
2.643	57	3.769	58	4.930	1/47
2.647	57	3.795	58	4.931	55
2.648	57	3.821	58	4.943	57
2.664	58	3.856	58	4.947	54
2.681	58	3.863	56	4.960	49
2.684	58	3.889	58	5.013	1/46
2.691	58	3.908	58	5.017	44
2.692	58	3.947	58	5.019	56
2.697	58	3.980	2/45	5.021	49
2.802	58	4.000	58	5.022	55
2.805	58	4.010	58	5.030	58
2.810	57	4.025	56	5.031	58
2.813	58	4.050	58	5.037	57
2.825	57	4.075	57	5.048	58
2.826	57	4.081	58	5.062	56
2.828	58	4.098	58	5.075	58
2.835	58	4.100	58	5.117	58
2.837	58	4.110	1/46	5.121	58
2.881	58	4.111	48	5.122	58
2.884	57	4.112	35	5.160	58
2.888	54	4.136	56	5.161	58
2.890	58	4.146	57	5.164	58
2.891	57	4.150	58	5.201	57
2.904	58	4.153	58	5.205	58
2.905	56	4.166	58	5.209	48
2.926	57	4.168	56	5.210	55
2.927	57	4.196	58	5.211	57
2.928	58	4.238	58	5.277	58
2.943	58	4.257	58	5.295	58
2.944	53	4.258	55	5.300	54
2.945	50	4.260	opp. 56	5.301	57
2.947	58	4.271	58	5.303	56
2.954	58	4.288	56	5.317	58
2.956	58	4.292	58	5.349	58
		4.296	58	5.355	57

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
5.375	58
5.385	58
5.390	58
5.396	58
5.413	58
5.420	57
5.431	54
5.434	58
5.437	58
5.443	57
5.458	57
5.464	52
5.491	57
5.492	57
5.495	1/45
5.500	57
5.503	56
5.511	58
5.524	57
5.526	56
5.536	57
5.538	58
5.550	57
5.560	58
5.581	58
5.634	57
5.636	58
5.638	44
5.639	58
5.644	58
5.648	58
5.652	58
5.654	57
5.669	58
5.685	58
5.704	58
5.706	58
5.721	57
5.750	58
5.787	48
5.796	58
5.798	58
5.800	58
5.803	58
5.805	58
5.807	58
5.816	58
5.828	58
5.833	58
5.861	58
5.862	58
5.866	56
5.868	58
5.890	54
5.892	52
5.893	57
5.916	58
5.931	58
5.937	58
5.964	58
5.969	58
5.975	55
6.034	48
6.047	2/46
6.048	58
6.049	49
6.050	2/47
6.051	56
6.059	58
6.066	58
6.069	58
6.070	58
6.078	50
6.079	56
6.087	56
6.107	55
6.115	56
6.129	55
6.130	1/45
6.131	52
6.151	57
6.159	52
6.166	58
6.175	56
6.193	58
6.205	53
6.211	58
6.220	55
6.223	54
6.228	55
6.234	54
6.237	57
6.253	58
6.273	53
6.323	58
6.346	58
6.357	58
6.366	58
6.371	58
6.397	53
6.418	58
6.419	56
6.420	53
6.425	1/45
6.441	54
6.451	58
6.463	57
6.464	55
6.466	56
6.467	57
6.480	55
6.484	58
6.493	57
6.496	57
6.505	2/47
6.508	57
6.519	57
6.520	56
6.525	56
6.528	58
6.530	58
6.558	58
6.591	1/45
6.592	49
6.597	56
6.612	58
6.638	58
6.641	57
6.660	58
6.706	56
6.713	58
6.734	58
6.745	58
6.751	50
6.760	57
6.783	58
6.818	32
6.819	40
6.822	57
6.825	58
6.826	58
6.831	54
6.845	58
6.852	58
6.853	56
6.858	58
6.882	56
6.888	58
6.890	58
6.902	58
6.910	1/46
6.917	58
6.931	57
6.950	57
6.956	58
6.959	50
6.982	58
6.993	57
6.998	54
7.015	57
7.020	58
7.021	53
7.022	58
7.037	58
7.034	58
7.070	58
7.078	58
7.085	58
7.119	56
7.120	50
7.121	57
7.145	57
7.156	58
7.180	56
7.187	58
7.213	57
7.224	50
7.229	57
7.259	58
7.292	58
7.301	58
7.307	58
7.313	58
7.341	57
7.357	58
7.365	58
7.371	56
7.377	56
7.397	58
7.414	58
7.426	55
7.439	58
7.481	58
7.491	58
7.540	58
7.546	58
7.567	58
7.580	56
7.583	56
7.588	56
7.595	58
7.603	57
7.637	58
7.640	58
7.665	58
7.669	55
7.672	58
7.674	58
7.691	58
7.694	58
7.702	56
7.704	opp. 2/46
7.705	opp. 51
7.713	58
7.728	56
7.746	56
7.757	1/45
7.762	58
7.767	57
7.772	53
7.786	55
7.788	1/46
7.789	48
7.790	34
7.791	58
7.809	58
7.815	58
7.843	57
7.882	56
7.915	58
7.927	55
7.936	58
7.951	58
7.952	58
7.991	57
7.999	58
8.012	54
8.025	57
8.037	58
8.045	39
8.067	58
8.074	57
8.098	57
8.107	58
8.141	51
8.142	54
8.144	51
8.146	52
8.161	58
8.191	56
8.203	58
8.212	56
8.218	53
8.219	55
8.228	57
8.237	57
8.246	56
8.253	58
8.258	56
8.274	54
8.276	50
8.287	54
8.293	58
8.323	55
8.325	58
8.334	55
8.343	58
8.344	58
8.346	57
8.347	1/47
8.358	58
8.404	58
8.406	58
8.427	opp. 51
8.433	56
8.456	58
8.471	58
8.475	58
8.502	58
8.504	56
8.516	58
8.520	58
8.583	58
8.585	58
8.586	58
8.588	58
8.598	58
8.608	58
8.633	58
8.645	58
8.652	55
8.661	58
8.664	54
8.669	56
8.670	58
8.679	57
8.684	58
8.688	52
8.694	57
8.701	58
8.709	58
8.713	58
8.718	58
8.724	58
8.729	56
8.734	57
8.754	58
8.755	58
8.769	54
8.772	58
8.774	58
8.790	58
8.794	58
8.801	52
8.816	56
8.820	56
8.821	55
8.825	57
8.842	56
8.861	58
8.876	56
8.882	55
8.886	57
8.890	opp. 54
8.892	opp. 53
8.893	opp. 2/47
8.907	52
8.910	53
8.912	58
8.915	58
8.916	56
8.917	57
8.943	58
8.952	57
8.975	58
8.982	56
8.984	58
8.985	56
9.002	58
9.011	33
9.019	57
9.020	58
9.033	2/47
9.035	58
9.055	52
9.058	56
9.060	53
9.064	53
9.080	40
9.084	58
9.085	58
9.094	opp. 1/47
9.095	opp. 55
9.140	58
9.183	58
9.201	57
9.211	58
9.228	56
9.239	54
9.259	57
9.290	58
9.292	58
9.299	57
9.310	58
9.316	58
9.341	58
9.344	58
9.350	58
9.365	50
9.366	1/47
9.377	58
9.386	57
9.401	58
9.425	58
9.433	58
9.444	57
9.445	58
9.447	58
9.448	58
9.461	57
9.484	58
9.532	58
9.538	58
9.551	58
9.578	58
9.587	57
9.595	52
9.609	58
9.627	58
9.647	58
9.658	58
9.667	58
9.685	58
9.706	58
9.720	58
9.730	34
9.733	58
9.737	58
9.754	58
9.765	58
9.773	53
9.775	58
9.822	58
9.838	58
9.860	58
9.877	55
9.879	56
9.881	57
9.897	1/45
9.899	40
9.903	58
9.908	58
9.914	58
9.953	57
9.961	58
9.974	58

Compagnie Commerciale et Industrielle du Midi

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE ROQUÉPINE, PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 10177.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 240 obligations 4 1/2 0/0 1930 dont le vingt-huitième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1958.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juin 1958.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1930 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
136 à 140	57
191 à 195	57
391 à 395	57
471 à 475	57
476 à 480	57
781 à 785	57
836 à 840	56
1.316 à 1.320	56
1.321 à 1.325	57
1.631 à 1.635	57
2.021 à 2.025	56
2.376 à 2.380	57
2.401 à 2.405	57
2.541 à 2.545	57
2.851 à 2.855	57
2.861 à 2.865	57
2.976 à 2.979	57
3.266 à 3.270	57
3.606 à 3.610	57
3.641 à 3.645	57
3.681 à 3.685	57
3.686 à 3.690	57
3.886 à 3.890	57
3.901 à 3.905	57
3.966 à 3.970	56
4.001 à 4.005	57
4.241 à 4.245	57
4.471 à 4.475	57
4.666 à 4.670	57
4.671 à 4.675	57
4.796 à 4.800	56
4.936 à 4.940	57
4.971 à 4.975	57
5.266 à 5.270	57
5.506 à 5.510	57
5.591 à 5.595	57
5.701 à 5.705	57
5.731 à 5.735	57
5.836 à 5.840	57
6.111 à 6.115	57
6.471 à 6.475	57
6.551 à 6.555	57
6.796 à 6.800	57
6.911 à 6.915	56

IMPRIMERIE et LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

18, RUE DES GLACIS, NANCY

R. C. : Nancy n° 55-B 64.

Obligations 4 0/0 (émission 1945).

Treizième annuité d'amortissement.

Liste des 72 obligations sorties au tirage du 23 mai 1958 formant la totalité de l'annuité d'amortissement au 1er juillet 1958 prévue par le tableau pour l'année 1958.

16	47	60	96	107	1.438	1.514	1.558	1.583	1.644
148	162	163	184	218	1.663	1.664	1.677	1.793	1.799
236	250	264	401	437	1.828	1.844	1.855	1.916	1.955
574	684	687	715	782	2.065	2.090	2.144	2.155	2.162
803	844	873	940	956	2.167	2.168	2.169	2.170	2.171
1.021	1.038	1.127	1.135	1.143	2.214	2.263	2.270	2.468	2.469
1.144	1.165	1.202	1.277	1.285	2.482	2.492			
1.328	1.353	1.356	1.417	1.423					

Ces obligations seront remboursées à raison de 2.000 F, coupon n° 27 du 1er janvier 1959 attaché, à partir du 1er juillet 1958, aux caisses :

De la société ;

De la Société nancéienne de crédit industriel, à Nancy, et ses agences ;

Du Crédit lyonnais, toutes agences.

Obligations sorties précédemment et non encore présentées au remboursement.

25 (57) — 38 (57) — 46 (57) — 63 (57) — 164 (57 — 193 (56) — 240 (57) — 267 (56) — 408 (56) — 414 (57) — 515 (55) — 761 (56) — 907 (57) — 910 (57) — 1.020 (56) — 1.252 (57) — 1.260 (57) — 1.268 (55) — 1.269 (56) — 1.337 (57) — 1.450 (57) — 1.454 (57) — 1.504 (57) — 1.555 (54) — 1.563 (54) — 1.566 (56) — 1.569 (56) — 1.615 (57) — 1.633 (57) — 1.741 (56) — 1.768 (57) — 1.892 (57) — 1.911 (57) — 1.944 (57) — 1.977 (57) — 2.037 (57) — 2.148 57) — 2.174 (57) — 2.234 (56) — 2.334 (46) — 2.335 (55) — 2.353 (55) — 2.356 (57) — 2.372 (57) — 2.380 (57) — 2.386 (57) — 2.387 (57) — 2.393 (55) — 2.394 (55) — 2.500 (57).

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

EVALUATION D'OFFICE

des bases d'imposition d'un contribuable à la suite d'opposition à un contrôle fiscal.

(Application de l'article 91 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956.)

Le 9 avril 1953, à Vanvey-sur-Ource (Côte-d'Or), une vérification des déclarations souscrites par Mlle Clermont (Marguerite), débitante de boissons à Vanvey-sur-Ource, en matière de taxes sur le chiffre d'affaires n'a pu avoir lieu.

En conséquence, l'administration fiscale a dû appliquer à Mlle Clermont les dispositions du paragraphe III A de la loi du 2 avril 1955 et procéder à une évaluation d'office de ses bases d'imposition.

Le chiffre d'affaires primitif déclaré par Mlle Clermont s'élevait à :

475.000 F pour la période du 1er avril au 31 décembre 1955 ;
612.000 F pour l'année 1956 ;
227.000 F pour l'année 1957 ;
0 F pour le premier trimestre de 1958.

Ces chiffres ont été respectivement portés à :

950.000 F pour la période du 1er avril au 31 décembre 1955 ;
1.212.000 F pour l'année 1956 ;
1.137.000 F pour l'année 1957 ;
559.000 F pour le premier trimestre de 1958.

L'imposition à la charge de cette contribuable a été élevée en conséquence de :

39.975 F à 79.992 F pour la période du 1er avril au 31 décembre 1955 ;
52.020 F à 103.020 F pour l'année 1956 ;
19.295 F à 96.645 F pour l'année 1957 ;
et de 0 F à 47.515 F pour le premier trimestre de 1958,

soit une imposition supplémentaire de 215.882 F.

Les pénalités encourues s'élèvent à 863.528 F.

La part revenant aux budgets départemental et communal s'élève respectivement à 30.556 F et 122.226 F pour les droits simples et à 122.224 F et 488.904 F pour les pénalités.

BILANS

CRÉDIT COLONIAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 49, RUE SAINT-DOMINIQUE, PARIS

R. C. : Seine 54-B 4745.

Bilan au 31 décembre 1957.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France	35.724
Valeurs du Trésor	10.000
Avances à moyen terme	361.650.000
Débiteurs divers	181.018
Comptes d'ordre et divers	1.750.225
	363.626.967

PASSIF

Capital social		20.000.000
Réserve légale		2.000.000
Réserve pour risques d'avances à moyen terme :		
Fonds de garantie (art. 5 de la convention du 30 octobre 1935)		98.463.717
Créditeurs divers		2.157.693
Fonds en compte avec le Crédit national		235.033.337
Comptes d'ordre et divers		3.819.160
Profits et pertes :		
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	882.673	
Bénéfice net de l'exercice 1957	1.240.387	
		2.123.060
		363.626.967

Le directeur général,
BRUNET.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Loire-Atlantique.

AVIS

DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES

de minerais uranifères et substances connexes.

Par pétition en date du 24 février 1958, M. Pelladeau (Maurice), de nationalité française, gérant de la Société de recherches et d'études minières (S. O. R. E. M.), société civile en participation, au capital de 6 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 12, rue Christophe-Colomb, agissant au nom et pour le compte de ladite société, sollicite, en application des décrets des 20 mai 1955 et 27 décembre 1955, un permis exclusif de recherches portant sur les minerais uranifères et les substances connexes.

Les limites du permis sollicité sont constituées par le périmètre A B C D E A défini comme suit :

Sommet A. — Calvaire du Clos sis à l'intersection de la V. O. 2 reliant Savenay à Malville et de la voie reliant le Clos au Plessis. Coordonnées Lambert approximatives : 278,9 - 270,6.

Sommet B. — Carrefour de la D. 90 et de la N. 165, au lieudit La Croix-Blanche, au sommet du triangle du cimetière de la Hioterie. Coordonnées Lambert approximatives : 282,6 - 269,3.

Sommet C. — Calvaire du château de la Haie-Mériais, hameau de la Violais, sur la V. O. joignant la Colle à la Moissonnais. Coordonnées Lambert approximatives : 286,2 - 264,8.

Sommet D. — Calvaire de la Croix-Cottais, sis sur la route du Temple à Cordemais (D. 49), 350 mètres environ en se dirigeant vers Cordemais, après le croisement de la D. 49 et de la ligne de chemin de fer de Savenay à Saint-Etienne-de-Montluc. Coordonnées Lambert approximatives : 283,5 - 264,1.

Sommet E. — Calvaire de l'Etang, sur la D. 93, à l'embranchement de la V. O. menant à Beauliau. Coordonnées Lambert approximatives : 278,9 - 267,9.

Lesdites limites renferment une étendue superficiaire d'environ 23,1 kilomètres carrés.

A la demande sont annexés une carte à l'échelle de 1/50.000 et trois exemplaires d'un plan au 1/20.000 précisant les sommets et les limites du permis sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 27 mai au 26 juin 1958 inclus.

Pendant la durée de cette enquête, les observations et les réclamations seront reçues à la préfecture de Nantes (4e division,

1er bureau) et transcrites sur un registre spécial ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées au préfet par lettre recommandée.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront être rédigées et adressées dans les formes et délais prévus par l'article 7 du décret du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures liquides ou gazeux (*Journal officiel* du 31 décembre 1955).

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture de la Loire-Atlantique, où le public pourra en prendre connaissance.

Le présent avis sera publié au *Journal officiel* et affiché à la préfecture huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Pendant la durée de cette dernière, il restera affiché à la préfecture et sera inséré une deuxième fois au *Journal officiel*. En outre, pendant cette même durée, il paraîtra deux fois, à quinze jours d'intervalle, dans les journaux locaux *L'Eclair* et *La Résistance de l'Ouest*.

Fait à Nantes, le 6 mai 1958.

Le préfet,
Pour le préfet :
Le secrétaire général,
M. JAQUET.

Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

AVIS

Demande en concession de mine de fer

Par une pétition en date du 1er mars 1958, adressée au préfet de Meurthe-et-Moselle, la Société minière Droitaumont-Bruville, société anonyme, dont le siège social est à Paris (8e), 16, boulevard Malesherbes, représentée par son président directeur général, M. Henri Vicaire, et l'Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels, société anonyme, dont le siège social est à Paris (8e), 31, avenue Montaigne, représentée par son président directeur général, M. Marcel Petiet, sollicitent conjointement l'institution en leur faveur d'une concession de minerai de fer hydroxydé oolithique sur le territoire des communes de Ville-sur-Yron, Doncourt-les-Conflans, Bruville, Jouaville, Saint-Marcel et Mars-la-Tour, arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au Nord : 1° par une droite AB joignant le point A, intersection des axes du chemin de fer de Nancy à Longuyon et du chemin vicinal de la ferme de la Grange à Jarny au point B, intersection du bord oriental du chemin dit « des Bois » avec le bord méridional du chemin de Mars-la-Tour à Saint-Marcel (la droite AB formant la limite Sud de la concession de Bruville, instituée par décret du 27 août 1902) ;

2° Par une droite BC joignant le point B ci-dessus défini au point C, borne tribanale des communes de Jouaville, Doncourt-les-Conflans et Saint-Marcel (la droite BC formant la limite Sud-Est de la concession de Bruville) ;

3° Par une droite CD joignant le point C ci-dessus défini au point D, ancienne borne internationale n° 535, à la limite séparative des départements de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle, ancienne frontière franco-allemande (la droite CD formant la limite Sud de la concession de Fleury, instituée par décret des 18 juin 1886 et 20 mars 1900).

A l'Est et au Sud : 1° Par cette limite séparative comprise entre le point D ci-dessus défini et le point E, ancienne borne internationale n° 615, borne tribanale des communes de Bruville, Mars-la-Tour et Vionville (cette ligne DE formant limite Ouest des concessions Max instituée le 15 décembre 1877, Ernest instituée le 15 décembre 1877, Bagneux instituée le 2 mai 1898, Paul instituée le 15 décembre 1877, Théodore instituée le 15 décembre 1877 ; limites Ouest [partie] et Nord de la concession Georges-II instituée le 16 mai 1898, limite Nord des concessions Georges-I instituée le 2 mai 1898, Division-Buddenbrock instituée le 31 mai 1877, Brigade-Bredow instituée le 31 mai 1877 et Marie-Elisabeth instituée le 31 mai 1877) ;

2° Par une droite EF, joignant le point E, ci-dessus défini, au point F, clocher de Mars-la-Tour.

A l'Ouest : par une droite FA, joignant le point F, ci-dessus défini, au point A de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 2.375 hectares.

Les sociétés pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans les limites ci-dessus définies une redevance tréfoncière une fois payée de 500 F par hectare.

a) La Société minière Droitaumont-Bruville possède les concessions de mines de fer ci-après, situées dans le département de Meurthe-et-Moselle :

Concession de Droitaumont, instituée par décret du 5 août 1887 ;
Concession de Bruville, instituée par décret du 27 août 1902.

b) La société Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels possède les concessions de mines de fer ci-après :

1° *Département de la Moselle.*

Concession de Sainte-Barbe, instituée le 2 janvier 1910 ;
Concession de Roncourt, instituée le 3 août 1926 ;
Concession Vincent, instituée le 29 janvier 1874 ;
Concession Katharina, instituée le 1er août 1899 ;
Concession de Corny, instituée le 25 octobre 1874 ;
Concession Moselle, instituée le 18 janvier 1924 ;
Concession Garde-Schutze, instituée le 13 octobre 1896 ;
Concession d'Amanvillers, instituée le 18 janvier 1924 ;
Concession Zukunft, instituée le 15 décembre 1873.

2° *Département de Meurthe-et-Moselle.*

Concession de Batilly-Jouaville instituée par décret du 23 mai 1887.

La société Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels est, d'autre part, amodiataire des concessions suivantes, appartenant à l'Etat, situées dans le département de la Moselle :

Concession Marengo, instituée le 9 juin 1873 ;
Concession Norroy, instituée le 18 janvier 1873 ;
Concession Saulny, instituée le 15 février 1873 ;
Concession Plesnois, instituée le 17 février 1874 ;
Concession Plappeville, instituée le 18 janvier 1874 ;
Concession Saint-Quentin, instituée le 18 décembre 1872 ;
Concession Lessy, instituée le 2 mars 1875 ;
Concession Manstein, instituée le 8 décembre 1874.

Elle est, d'autre part, amodiataire d'une partie de la concession Rochling située en Moselle.

A la demande est annexé un plan en triple expédition dressé à l'échelle de 1/10.000 de la concession sollicitée.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle, commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1939-1945,

Vu le décret du 16 août 1956 portant code minier ;

Vu le décret du 31 août 1920 relatif aux demandes en concession de mines,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois consécutifs, du 15 juin au 15 août 1958, sur le territoire des communes suivantes : Nancy, Briey, Ville-sur-Yron, Doncourt-les-Conflans, Bruville, Jouaville, Saint-Marcel et Mars-la-Tour.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois, à un mois d'intervalle, dans un journal du département et au *Journal officiel*.

Il sera en outre adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire afficher pendant le même délai à la mairie du 8e arrondissement, à Paris, où sont situés les sièges sociaux des sociétés pétitionnaires.

La pétition et les plans seront déposés à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (4e division, 1re section), où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions ou demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 30 mai 1958.

ROBERT COUSIN.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Par pétition du 2 juin 1958, M. Jacques Benezit, président directeur général de la Compagnie française des pétroles (Algérie), agissant au nom et pour le compte de ladite société dont le siège social est à Alger, 126 *ter*, rue Michelet, sollicite l'octroi au Sahara, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis d'Hassi Chaambi », d'une superficie de 4.800 kilomètres carrés, portant sur une partie du territoire du département des Oasis.

Cette demande est déposée en concurrence aux demandes suivantes ayant fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* du 27 mai 1958 :

Pétition du 7 mai 1958 de M. Xavier de Lesquen du Plessis Casso, agissant au nom et pour le compte de la Société de participations pétrolières (PETROPAR), sollicitant l'octroi du permis dit « Permis de l'Erg-el-Agreb ».

Pétition du 9 mai 1958 de M. André Demargue, agissant au nom et pour le compte de la Société de prospection et exploitation pétrolière en Alsace (PREPA) ; M. Jean Majorelle, agissant au nom et pour le compte de la Compagnie africaine de recherches pétrolières (FRANCAREP) ; M. Jean Gautier, agissant au nom et pour le compte de la société AFROPEC, sollicitant conjointement et solidairement l'octroi du permis dit « Permis d'Hassi Chaambi ».

Pétition du 9 mai 1958 de M. Henri Gantes, agissant au nom et pour le compte de la Compagnie des pétroles France-Afrique (COPEFA) ; M. Henry Ballande, agissant au nom et pour le compte de l'Omnium de recherche et exploitation pétrolières (OMNIREX) ; M. John-W. Butler, agissant au nom et pour le compte de Phillips

Petroleum Company France, sollicitant conjointement et solidairement l'octroi du permis dit « Permis d'Hassi Chaambi ».

D'autre part, cette demande porte sur des surfaces situées à l'intérieur du périmètre de la demande qui a fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* du 4 juin 1958, présentée par M. André Blanchard au nom et pour le compte de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

Par pétition du 12 juin 1958, M. Buttin (Roger), directeur général de la Société anonyme française de recherches et d'exploitation de pétrole, agissant au nom et pour le compte de ladite société dont le siège social est à Paris (7e), 12, rue Jean-Nicot, sollicite l'octroi au Sahara, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de l'Erg-el-Agreb », d'une superficie de 4.300 kilomètres carrés, portant sur une partie du territoire du département des Oasis.

Cette demande est déposée en concurrence aux demandes ayant fait l'objet de publications au *Journal officiel* le 27 mai 1958 et le 4 juin 1958, présentées par les sociétés PETROPAR, PREPA-FRANCAREP-AFROPEC (conjointes et solidaires), COPEFA-OMNI-REX-PHILLIPS PETROLEUM COMPAGNY FRANCE (conjointes et solidaires) et par S. N. P. A.

En exécution des prescriptions du décret n° 57-1179 du 22 octobre 1957, une enquête sur les demandes des 2 et 12 juin 1958 sera ouverte du 24 juin 1958 au 23 juillet 1958 inclus.

Un exemplaire de chaque demande, avec ses annexes et un extrait de carte au 1/200.000 indiquant les limites du périmètre sollicité sera déposé à la délégation générale de l'organisation commune des régions sahariennes (service des mines), 44, avenue George-V, Paris (8e), où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables.

Les observations du public seront adressées au chef du service des mines de l'O. C. R. S., 44, avenue George-V, à Paris (8e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les oppositions devront être notifiées par leurs auteurs au chef du service des mines de l'O. C. R. S. avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 23 juillet 1958.

Les présentes demandes étant situées entièrement à l'intérieur des périmètres sollicités par les pétitionnaires susvisés, les demandes en concurrence devront être déposées au plus tard le 19 juillet 1958, dans les conditions prévues par l'avis publié au *Journal officiel* du 27 mai 1958.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront, outre les notifications prévues par les avis publiés au *Journal officiel* le 27 mai 1958 et le 4 juin 1958, être notifiées par leurs auteurs à M. Jacques Benezit, 126 *ter*, rue Michelet, à Alger, ou/et à M. Roger Buttin, 12, rue Jean-Nicot, à Paris (7e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis ou, à défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au chef du service des mines de l'O. C. R. S., 44, avenue George-V, à Paris (8e), pour être joint aux dossiers de l'enquête.

AVIS DIVERS

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt de l'Afrique occidentale française 3 0/0 1910, à effectuer au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, le mardi 12 août 1958, à partir de quatorze heures.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Silberfaden (Max), né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 30 septembre 1907, domicilié à Bourges (Cher), 20, avenue Jean-Jaurès, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Hugues-Max-Maurice, né le 9 août 1953 à Bourges (Cher), et de ses enfants à naître, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Silberfaden celui de Sylvestre, ou subsidiairement Simonet.

M. Akkou (Ali), né le 19 avril 1920 à Souk-el-Khémis (Tizi-Ouzou), demeurant 25, rue Saint-Sauveur, Paris (2e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Accoud ou subsidiairement Hacoux, ou Lacoud, et à son prénom celui de Henri.

M. Benzimra (David), dit Zimra, né à Oran (Algérie) le 19 décembre 1926, conseiller financier, domicilié 6, place Winston-Churchill, à Neuilly-sur-Seine (Seine), agissant tant en son nom personnel qu'ès qualités de tuteur de son fils Alain-Jacques-Frédéric Benzimra, né à Genève (Suisse) le 13 décembre 1954, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Zimeray.

M. Simieniec (Romain), né le 22 novembre 1930 à Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne), demeurant à Orconte (Marne), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Michel-André, né le 13 mai 1958 à Saint-Dizier, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Seminec, ou subsidiairement Seminèque, ou Seminet.

M. Cocu (Michel-René-Bernard), né à Gournay-en-Bray le 29 janvier 1930, demeurant à Bois-Colombes, 98, rue Henry-Litolff, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses fils mineurs : Gilles-Renaud-Luc, né à la Garenne-Colombes le 26 juillet 1955, et François-Michel, né à Suresnes le 1er mai 1953, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cossu, ou Debrice.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

16 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Amicale de l'école publique de Sabadel-Latronquière.** But : défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école publique de Sabadel-Latronquière (Lot).

16 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Pétanque martissanaise.** But : pratique du sport boules de pétanque. Siège social : chez M. Salles (Maurice), Martissan (Tarn-et-Garonne).

20 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Boule dunoise.** But : pratique du sport boules de pétanque. Siège social : café Balère, Dunes (Tarn-et-Garonne).

23 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Les Amis du disque.** But : organisation de séances de musique et notamment de disques et microsillons. Siège social : bar Casanova, 5, rue Rouguières, Cannes (Alpes-Maritimes).

23 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association locale de Rasteau du conseil des parents d'élèves.** But : défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social : école de Rasteau (Vaucluse).

24 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Mila. **Cantine scolaire de Tiberguent.** But : création, gestion et contrôle d'une cantine scolaire à Tiberguent. Siège social : école de garçons de Tiberguent (département de Constantine).

24 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **L'Elevage de l'Abbaye.** But : propager, perfectionner et encourager l'élevage des animaux de basse-cour de race pure. Siège social : chez M. de Sessevalle, abbaye de Beaurepaire, Somain (Nord).

28 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association France-U. R. S. S., comité de la Seine (20e) (Charonne).** But : favoriser la connaissance mutuelle des deux pays et leur collaboration amicale. Siège social : 144, rue des Pyrénées, Paris.

29 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association musicale Henri-Christiné.** But : faire connaître les anciens succès des « caf' concs » et les opérettes de Christiné, Moretti, Yvain, Parès et Van Parys. Siège social : 11, rue Pierre-Guérin, Paris.

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Société d'éducation populaire.** But : promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social : route de Parnans, Châtillon-Saint-Jean.

31 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Hospitalité de Notre-Dame de Lourdes du diocèse de Valence.** But : assistance morale et matérielle aux malades pendant les pèlerinages diocésains. Siège social : 1, place du Présidial, Valence.

2 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Eglise évangélique baptiste de Cambrai.** But : assurer la célébration publique du culte évangélique baptiste, maintenir et propager les doctrines énoncées selon les Saintes Ecritures dans la confession de foi et pourvoir aux frais nécessités par ce double but. Siège social : 56, rue des Rôtisseurs, Cambrai (Nord).

3 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association familiale de l'établissement privé de formation professionnelle agricole et de formation ménagère agricole en milieu rural de Châtillon-sur-Sèvre.** But : développer et promouvoir la formation professionnelle agricole et la formation ménagère agricole en milieu rural. Siège social : rue de la Sagesse, Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

3 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Etoile sportive michelaise.** But : pratique des sports. Siège social : ancienne école de garçons de Meschers (Charente-Maritime).

4 juin 1958. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Centre des études techniques avicoles des Côtes-du-Nord.** But : amélioration et études concernant l'aviculture. Siège social : centre d'études techniques avicoles des Côtes-du-Nord, 17, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Nord. **Confiance et Clarté.** But : conserver et affermir les liens d'amitié existant entre les anciennes élèves de l'externat du Sacré-Cœur et de l'école technique Maria-Goretti ; défendre la cause de l'enseignement catholique en France. Siège social : 28, rue Gabrielle-Bouveur, Lambersart.

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'étude et le développement des liaisons troposphériques (A. T. R. O. P. O.).** But : études se rapportant à tous problèmes de liaisons radioélectriques susceptibles d'être résolus par la propagation par diffusion troposphérique. Siège social : 25, rue de la Pépinière, Paris.

5 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des amis de la musique de Boulogne.** But : organiser des concerts de musique enregistrée. Siège social : 2, parc des Quatre-Moulins, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association de défense des intérêts de la vallée d'Anjou.** But : défense des intérêts et création d'un label de qualité. Siège social : La Bourserie, la Ménitré.

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Nord. **Groupe du Nord de l'Association amicale universitaire France-Amérique.** But : rassembler les différents cadres de notre région ayant déjà visité les U. S. A. ou portant intérêt aux relations culturelles franco-américaines. Siège social : centre culturel américain, 120, rue de Solférino, Lille.

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **La Boule lyonnaise de Béthune.** But : développer le jeu de boules. Siège social : rue du Pré-des-Sœurs, café Jeanne, Béthune (Pas-de-Calais).

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. Association **Cité Bon Accueil.** But : acquérir tous terrains, y édifier des logements pour familles de situation modeste pour les membres de l'association. Siège social : maison du peuple, rue Vicairie, Saint-Brieuc.

6 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Le Travail au foyer.** But : aide familiale et action sociale sous toutes ses formes dans le département de la Charente-Maritime. Siège social : chez le secrétaire, M. Halley, 154, rue Thiers, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

7 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Les Aiglons palaisiens.** But : pratique de tous les sports, tant d'équipe qu'individuels ; échange d'avis pratiques et culturels. Siège social : 6, rue de la Pie-Voleuse, Palaiseau.

7 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Centre d'information agricole.** But : assurer la formation professionnelle et humaine du monde rural. Siège social : mairie de Montréal.

7 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Comité des expositions officielles de tapisserie et tapis d'art d'Aubusson et de Felletin.** But : organisation d'expositions pour mieux faire connaître les tapisseries et tapis d'art d'Aubusson et de Felletin. Siège social : mairie d'Aubusson (Creuse).

7 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Ceux de Verdun.** But : maintenir au cœur de ses membres et propager l'esprit de Verdun, c'est-à-dire l'esprit de fraternité qui les animait, l'esprit d'union et de tolérance qu'ils pratiquaient ; célébrer chaque année l'anniversaire de la bataille de Verdun, symbole de la résistance victorieuse à l'ennemi ; conserver le souvenir des morts de Verdun ; propager l'éducation populaire de ses membres et de leurs descendants (lectures, conférences, etc.). Siège social : 18, rue de Cadore, Roanne (Loire).

9 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Groupement amical des confiseurs en gros Marne-Ardennes.** But : resserrer les liens de confraternité et développer les moyens de productivité des grossistes y adhérant. Siège social : 31, boulevard de la Motte, Epernay (Marne).

9 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des étudiants et anciens étudiants de l'institut d'administration des entreprises de l'université de Bordeaux.** But : créer entre ses membres des liens de sympathie et d'entraide. Siège social : 35, place Pey-Berland, Bordeaux.

10 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Les Compagnons du dimanche.** But : organisation des loisirs dominicaux de la jeunesse. Siège social : 4, impasse du Saint-Esprit, Montpellier.

11 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association familiale rurale du Rouget.** But : étude, défense et représentation des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social : mairie du Rouget.

11 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Association sportive de l'Erdre** (section palétiste). But : propager le jeu du palet à titre sportif. Siège social : café Santerre, 14, rue Ouche-de-Versailles, Nantes.

11 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Amicale sports aériens Sud-Aviation.** But : pratique des sports aériens. Siège social : café Paul, 6, place Neptune, Nantes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juin 1958 : page 5436, 2e colonne, 13e insertion, au lieu de : « La Chasse de Feury-Mérogis », lire : « **La Chasse de Fleury-Mérogis** » ; siège social, au lieu de : « Corbeil-Essonnes », lire : « Saint-Michel-sur-Orge ».

MODIFICATIONS

6 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. L'Union sportive de Bazouges-sur-le-Loir change son titre qui devient : **Union sportive de Bazouges-Cré-sur-Loir.** Siège social : mairie de Bazouges-sur-le-Loir (Sarthe).

23 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association touristique U. P. E. G. A.** transfère son siège social du 80, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris, au 22, avenue Victoria, Paris.

27 mai 1958. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. La Diane bourboulienne change son titre qui devient : **La Diane bourboulienne et muratoise.** Siège social : mairie de la Bourboule.

29 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'**Eglise vieille catholique d'Amérique (The old Catholic Church in America), mission de France et d'Afrique du Nord,** transfère son siège social du 14, au 7, rue des Carmes, Paris.

31 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. L'Union commerciale de Gaillefontaine change son titre qui devient : **Syndicat d'initiative de Gaillefontaine.** Siège social : mairie de Gaillefontaine (Seine-Maritime).

3 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Le **Judo-Kan-Club** transfère son siège social du 43, boulevard Daunou, au 2, rue Saint-Jean, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

3 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupement des patentés de l'automobile et des industries s'y rattachant** transfère son siège social du 83, rue Lauriston, Paris, au 23, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Les Enfants du Gard** (association amicale et philantropique des originaires du Gard) transfère son siège social du 28, rue Lauriston, au 3, place des Vosges, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 avril 1958 : page 3724, 2e colonne, 7e insertion, au lieu de : « L'Association de l'aide aux mères de famille », lire : « **Association de Sceaux pour l'aide aux mères de famille** ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.